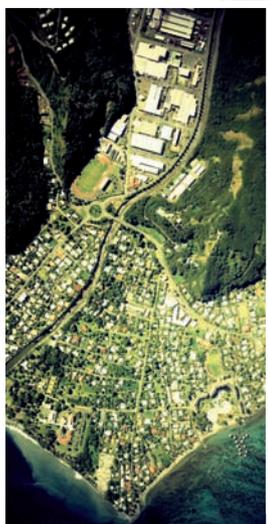




LIVRE BLANC



POUR UNE GESTION
INTÉGRÉE ET UN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
DU BASSIN VERSANT



TE HOTU NUI NO **PUNARU'U** LA VALLÉE DE LA PUNARU'U À L'HORIZON 2025

PRÉFACE

Le mot du Maire

Par Ronald TUMAHAI, Maire de la commune de Punaauia



La vallée de la Punaru'u, d'une importance patrimoniale très forte, tant humaine par son histoire et son activité industrielle actuelle de premier plan pour le Pays, que par la grandeur de ses paysages, constitue un véritable écrin au sein de la commune de Punaauia. La rivière qui la traverse nourrit une baie qui abrite en saison, des baleines à bosse sur leur migration vers l'Antarctique, mais également des dauphins à long nez ou des tortues vertes.

Le manque de respect des dispositions réglementaires de protection en matière d'environnement voire leur inadaptation au terrain, couplés à l'absence de mesures de suivi et plus encore de coercition ont conduit à une situation de «non droit» au sein de la vallée. Les conséquences sont une dégradation continue des sites. En outre, l'absence de schéma de mise en cohérence des activités de développement de la vallée ainsi que celles non autorisées pénalisent non seulement les industriels de bonne volonté mais conduit de plus en plus à «fermer» l'accès à la haute vallée, dont la valeur patrimoniale et historique n'est plus à démontrer.

Face à cette situation, nous avons décidé d'agir en concertation avec l'ensemble des usagers et de rédiger le Livre blanc de la Punaru'u, qui doit aboutir à une meilleure gestion et donc une meilleure protection de l'ensemble de la vallée, baie comprise. Cette approche est novatrice car elle permet d'amorcer une démarche de gestion intégrée du bassin versant, par la prise en compte des intérêts socio-économiques des usagers dans le respect des composantes de sa biodiversité et de ses paysages.

La démarche de concertation, au travers d'ateliers sur trois semaines à la fin de l'année 2012 avec l'ensemble de nos partenaires, a permis d'identifier 28 mesures de portée et de composantes très différentes. Cette initiative a surtout confirmé la légitimité de la démarche communale, avec la mise en œuvre d'actions communes avec l'ensemble des partenaires intéressés à la mise en valeur de la vallée de la Punaru'u.

Te parau no te Tavana

Ronald TUMAHAI, Tavana no Punaauia

Te motu no Tahiti, te vai nei te fa'a no Punaru'u, e faufa'a fāito rahi teie 'eiaha noa no te 'ā'amu e te 'ohipa tapiha'ara'a o te Fenua, no te ruperupe ato'a ra e te 'una'una no te 'oire o Punaauia. Maoti teie anavai i he'euri ai teie fa'a e te 'ō'ō'a i raro mai, 'oia te vāhi e terehia e te mau tohorā e fano ra i te mau pae fenua to'eto'e i 'apato'a, e vāhi au-ato'a-hia e te mau 'ōu'a e te mau honu.

Teie nei rā, te fārereihia nei te fa'atura 'ore o te tahi pae i te mau fa'aturera'a e vai nei i ni'a i te pārurura'a o te nātura, te vai ra paha te tūea-'ore-ra'a o teie mau ture i te fenua nei, ia 'āmuihia rā te reira i te nava'i 'ore o te rāve'a no te hi'opo'ara'a e te fa'autu'ara'a i taua mau hape, ua tae roa tātou i te tahi fāito ātea i te ture e 'ore e ti'a ia vaiiho noa a 'ino roa atu ai teie fa'a. Te 'itehia ra te fa'a'inora'a pinepine i ni'a i te tahi mau vāhi 'ohipara'a mā te 'ore roa e noa'a i te pāruru. Ta'a'ē noa atu i te reira, te 'ere nei tātou i te tahi fa'anahora'a pāpū i te pae no te fa'ahotura'a o te fa'a, 'oia ho'i te ha'apāpūra'a i te huru 'ohipa ti'a e te mea ti'a 'ore ia ravehia i reira, aita atu ia e rāve'a maoti ra te 'ōpanira'a i te purūmu i uta, e'ita atu ra ia te tā'ato'ara'a e fāna'o fa'ahou i te mau faufa'a tupuna e vai ra i ni'a.

O teie te mau tumu a fa'aoti ai te 'Oire no Punaauia, mā te tauturu a te huirā'atira, i te feruri e te ha'amaura'a i tā na « Puta 'uo'uo no Punaru'u », ia māmarama māite tātou e ia noa'a mai te rāve'a no te ti'a'aura'a e te pārurura'a i te tā'ato'ara'a o teie fa'a e te taioto ato'a. E fa'anahora'a 'āpī teie e feruri 'āmui nei i te fa'ahotura'a o te 'imira'a faufa'a e te fa'aturara'a o te nātura.

Na roto i te fa'anahora'ahia o te mau 'āpo'ora'a mātutura'a i tupu na i te hōpe'a matahiti 2012 ra, e toru hepetoma i te maoro, ua tāpe'ahia mai e 28 tuha'a tumu parau faufa'a rahi. Ua riro teie mau tumu parau 'ei ha'apāpūra'a i te fa'aotira'a a te 'oire mā te ha'amāmarama māite i te mau rāve'a e au ia fa'a'ohipahia no te maita'i o te tā'ato'ara'a e te aupurura'a o te nātura i te fa'a o Punaru'u.



SOMMAIRE

PRÉFACE

INTRODUCTION

LA VALLÉE DE LA PUNARU'U : UN CONSTAT D'URGENCE PARTAGÉ

A. DES PATRIMOINES RICHES ET UNE IDENTITÉ PROPRE	10
B. DES ACTIVITÉS NOMBREUSES ET VARIÉES	12
C. UN CŒUR DE VIE	13

HUIT (8) MESURES EN FAVEUR D'UNE DÉMARCHÉ COHÉRENTE ET CONCERTÉE

A. METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE	18
1. CRÉER UN COMITÉ DE GESTION	18
2. ÉLABORER UN PLAN DE GESTION	19
B. ASSURER UNE APPLICATION EFFICACE DE LA RÉGLEMENTATION	20
3. MIEUX MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION	20
4. MUTUALISER LES MOYENS DE CONTRÔLE	22
C. METTRE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS FINANCIERS PÉRENNES	24
5. DÉVELOPPER DES PARTENARIATS FINANCIERS	24
6. RÉVISER LA FISCALITÉ	26
7. CRÉER DES CONTRIBUTIONS POUR LES SERVICES RENDUS PAR L'ENVIRONNEMENT ET LES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	26
8. CONCEVOIR UN OUTIL D'ÉVALUATION DE LA GESTION ET DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE	27

VINGT (20) PROPOSITIONS POUR UNE VALLÉE PARTAGÉE

A. DÉVELOPPER NOTRE CONNAISSANCE ET CAPITALISER LES SAVOIRS	30
1. DÉVELOPPER DES PROGRAMMES DE RECHERCHE POUR AMÉLIORER NOTRE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL	30
2. DÉVELOPPER DES PROGRAMMES DE RECUEIL DE CONNAISSANCES RELATIFS AU PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE	32
3. IDENTIFIER ET MAÎTRISER LES IMPACTS LIÉS AUX USAGES DE LA VALLÉE	33
4. DÉVELOPPER DES INDICATEURS DE SUIVI DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT	35

B. PROTÉGER NOS PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS	35
5. DÉVELOPPER DES PROGRAMMES DE PROTECTION/CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ANIMALE ET VÉGÉTALE	35
6. INSCRIRE DES MESURES DE PROTECTION DES RESSOURCES DANS LA RÉGLEMENTATION	37
7. RÉHABILITER LES SITES HISTORIQUES ET CULTURELS	38
8. MAINTENIR LA TRADITION DES PORTEURS D'ORANGES	39
9. FAVORISER UNE RÉAPPROPRIATION DU BORD DE MER ET DES BERGES DE LA RIVIÈRE	40
10. ASSURER UN SUIVI DES RÉCIFS CORALLIENS	41
C. VALORISER LES PATRIMOINES EN DÉVELOPPANT L'ACCÈS À LA CONNAISSANCE	42
11. DÉVELOPPER DES OUTILS DE COMMUNICATION DYNAMIQUES	42
12. ENCOURAGER LE RESPECT DES PATRIMOINES PAR LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE EN MILIEU SCOLAIRE	44
13. FORMER LES USAGERS ET LES PARTENAIRES À LA VALEUR PATRIMONIALE DE LA VALLÉE	45
D. MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES	47
14. ENCADRER L'ORGANISATION DE LA SECONDE ZONE INDUSTRIELLE ET DE L'ACTIVITÉ DES CARRIÈRES	47
15. DÉVELOPPER L'ÉCO-TOURISME	48
16. FAIRE REVIVRE LA PÊCHE À L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE ET DANS LA BAIE	48
17. METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE INNOVANTE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ	49
18. RENFORCER LA SURVEILLANCE DE LA ZONE INDUSTRIELLE	50
19. ENCOURAGER L'EXEMPLARITÉ	50
20. ASSURER UN SUIVI DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES	52

CONCLUSION

REMERCIEMENTS

Coordination éditoriale : Moana BLANCHARD, Rosita HOFFMANN, Terena HARGOUS

Photos : Commune de Punaauia, Association Tamarii Pointe des pêcheurs, Société de Transport de l'Énergie Électrique de Polynésie, Terena Hargous, Jean-Yves Meyer, Délégation à la Recherche de la Polynésie française.

Rédaction : Terena HARGOUS, Charles EGRETAUD

Traduction : Service de la Traduction et de l'Interprétariat

Conception graphique : Agence Cyclone Tahiti

Impression : SERIPOL Polypress

Le papier : Le papier utilisé dans cet ouvrage a reçu l'homologation du Forest Stewardship Council (FSC) qui signifie que le bois utilisé pour fabriquer les papiers, provient de forêts gérées de manière durable et équitable, conformément à des normes environnementales, sociales et économiques strictes. La forêt d'origine est inspectée par un organisme indépendant et évaluée suivant des principes et critères convenus, approuvés par la FSC.

Dépôt légal à parution : Imprimé à Punaauia en juin 2013

Toute reproduction photo et texte même partielle est interdite.



INTRODUCTION

La vallée de la Punaru'u représente près de 50% de la superficie totale de la commune de Punaauia qui s'élève à 76 km². Les enjeux environnementaux, économiques et humains y sont forts, tant pour la commune que pour l'ensemble de l'île de Tahiti.

Si ces enjeux sont plus ou moins connus des multiples autorités compétentes, force est de constater que leur implication et leur action restent insuffisantes et ne permettent pas d'envisager l'avenir de la vallée avec sérénité.

UN PROJET PHARE DE LA MANDATURE

Face à cette situation, la Commune de Punaauia se devait d'agir. C'est pourquoi, l'équipe municipale a choisi d'inscrire dès 2008, la réhabilitation et la valorisation de la vallée de la Punaru'u dans son programme communal.

C'est ainsi qu'en juin 2009, suite à une vaste opération de nettoyage de la vallée organisée de manière conjointe par la commune et le Ministère de l'environnement, un **Contrat moral d'engagement pour la vallée de la Punaru'u** a été signé par quelques uns des partenaires clés dont les associations protection de la vallée de la Punaru'u, Te mata ara o te muriavai no Punaru'u ou encore l'association syndicale du lotissement de la zone industrielle de la Punaru'u.

En octobre 2009, la commune a souhaité élargir ce Contrat moral à davantage de partenaires et surtout lui donner plus d'ambition et de poids. L'idée d'un **Livre blanc** est née. Un important travail d'état des lieux et de réflexion en interne sur l'avenir de la vallée débute, sous l'égide d'un comité de pilotage communal composé d'élus et de techniciens.

En l'absence de chef de projet dédié au Livre blanc au sein de la commune, ces travaux ont perduré jusqu'en 2012, obligeant la commune à imaginer le moyen de fédérer des actions en cours telles que la régénérescence des orangers ou la limitation

de l'impact environnemental des lignes électriques. C'est ainsi qu'un **Accord de principe pour la protection de la vallée de la Punaru'u** a été signé en juin 2011 avec l'association protection de la vallée de la Punaru'u, la TEP, la Fédération des agriculteurs Te Rima Hotu Rau et le bureau d'études Pae Tai Pae Uta.

En parallèle, la démarche du Livre blanc de la Punaru'u s'est poursuivie et s'est matérialisée, en octobre 2012 par l'édition d'un état des lieux technique et objectif intitulé **Te Hotu Nui no Punaru'u : Pistes de réflexion pour une gestion intégrée et un développement durable de la vallée de la Punaru'u**.

UNE DÉMARCHE RÉSOLUMENT PARTICIPATIVE

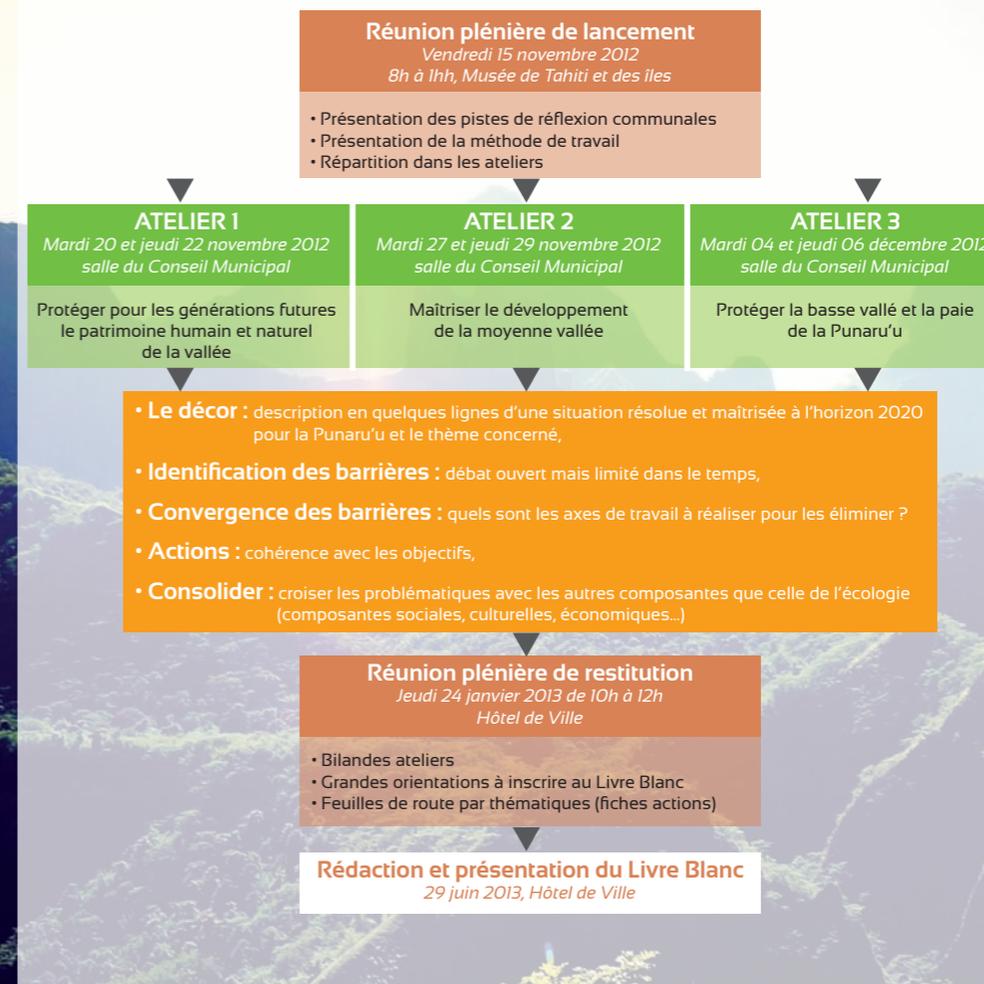
Une fois les attentes de la commune identifiées, la concertation avec ses partenaires a été lancée par une réunion plénière de présentation du projet et de la méthodologie envisagée, dans les jardins du Musée de Tahiti et des Îles le jeudi 15 novembre 2012.

Pour aborder les diverses thématiques, il a été choisi de scinder la vallée en 3 zones géographiques : la haute vallée, la moyenne vallée et, la basse vallée et la baie. Chacun de ces trois ateliers a mobilisé la commune et ses partenaires durant 2 jours entiers. Trois semaines ont donc été nécessaires pour partager et échanger, le tout dans une ambiance sereine.

Au total, ce sont 67 personnes, issues d'une trentaine d'organismes publics, privés et associatifs qui se sont impliquées dans les débats et ont permis d'identifier 28 mesures de portée et de composantes très différentes. Ces rencontres ont surtout confirmé la légitimité de la démarche communale et la nécessité d'actions communes à l'ensemble des partenaires intéressés par la mise en valeur de la vallée de la Punaru'u.

Ce Livre blanc représente donc à la fois l'aboutissement d'une démarche partenariale mais également le commencement d'un projet commun et concerté.

MODE OPÉRATOIRE DU PROJET DE LIVRE BLANC DE LA PUNARU'U



LA VALLÉE DE LA PUNARU'U

UN CONSTAT D'URGENCE PARTAGÉ

Te fa'a o PUNARU'U : te mea e 'itehia ra

SUR LA BASE DE L'ÉTAT DES LIEUX TECHNIQUE ET OBJECTIF DE LA VALLÉE DE LA PUNARU'U, L'ÉQUIPE MUNICIPALE A PU SE RENDRE COMPTE, LORS DES JOURNÉES DE CONCERTATION, QUE L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES PARTAGEAIENT LE MÊME CONSTAT.

CELUI D'UN PATRIMOINE RICHE MAIS EN DANGER

A. DES PATRIMOINES RICHES ET UNE IDENTITÉ PROPRE

Te mau faufa'a tumu e te iho tumu

L'ensemble du bassin versant de la Punaru'u regorge d'histoire et de sites patrimoniaux qui participent à l'identité même de la commune de Punaauia, voire de l'île de Tahiti. Pas moins de 60 sites archéologiques ont d'ores et déjà été recensés.

Si certains vestiges matériels d'événements pré et post-européens existent, tels que les fortins ou les marae aujourd'hui laissés à l'abandon, les traces immatérielles (récits et légendes) de cette histoire restent encore trop peu connues du grand public.

Pour exemple, la vallée fut le théâtre de nombreux affrontements lors de la guerre franco-tahitienne, mais également des batailles entre Pomare II allié des missionnaires et les chefs tahitiens opposés, battus en 1819 lors de la bataille de Fei Pi. La légende de Puna qui donna son nom à la commune prend également naissance dans la vallée de la Punaru'u, tandis que celle de Te Oropa'a lie les communes de Punaauia, Paea et Faa'a dans un même récit.

Le patrimoine naturel de la Punaru'u n'en est pas moins riche. La vallée est classée parmi les 115 "sites de conservation importants en Polynésie française" par la délégation à la recherche qui a recensé près de 200 plantes vasculaires indigènes et endémiques (83 plantes à fleurs et 47 fougères).

La spécificité de la Punaru'u est surtout qu'elle bénéficie de la présence de populations importantes (en nombre d'individus) de certaines plantes endémiques de Tahiti



par rapport à d'autres vallées de l'île et parfois d'espèces patrimoniales très rares, que ce soit dans la basse vallée où sur les plateaux d'altitude.

Ces derniers, dont le plateau du Tamanu a été classé au titre du Code de l'environnement pour son intérêt paysager en 1952. Ils abritent également le cœur de la tradition des porteurs d'oranges, aujourd'hui devenus l'emblème de la commune de Punaauia qui célèbre chaque année sa traditionnelle Fête de l'Orange le dernier weekend de juin.

Mais le bassin versant ne se limite pas aux plateaux. Il englobe également la rivière et la baie de Nuuroa en aval. Si la biodiversité liée à la première est relativement faible voire peu connue, nous savons à l'inverse que la baie constitue une aire de repos pour les baleines à bosse entre juillet et novembre, mais également un espace de jeux pour les dauphins et un bassin de vie pour les tortues et autres raies.

LA PAROLE À

JEAN-YVES MEYER

Chargé de recherche à la Délégation à la Recherche de la Polynésie française



La vallée de Punaru'u, deuxième plus grand bassin versant de Tahiti, est le témoignage géologique de l'effondrement et l'érosion naturelle du volcan de Tahiti Nui, avec les grandes vallées adjacentes de Fautaua, Papenoo, Taharuu, Tuauru, se rejoignant toutes sur les deux plus hauts sommets de l'île Aorai (2066 m) et Orohena (2241 m). Elle est caractérisée par deux grands plateaux (Tetamanu vers 600 m et Terata à plus de 800 m) et d'autres plus petits situés dans la haute vallée (Maraetia, Ohaa, Toarimai, Faanui et Iripau). Cette géomorphologie particulière, associée à une pluviométrie faible à moyenne (entre 1750 mm au niveau de la mer et 2400 mm sur Tetamanu) liée à sa localisation sur la côte "sous

le vent" de l'île explique l'originalité de sa flore et sa faune terrestres. La vallée abrite ainsi des plantes endémiques appartenant à la fois aux forêts semi-xérophiles à mésophiles et aux forêts hygrophiles de basse et moyenne altitude, dont certaines sont devenues très rares sur l'île de Tahiti et sont aujourd'hui légalement protégées comme les arbres *Erythrina tahitensis* ("atae 'oviri"), *Grewia tahitensis*, *Nesoluma nadeaudii*, *Planchonella tahitensis*, *Ochrosia tahitensis* ("tamore mou'a"), *Santalum insulare* var. *insulare* ("ahi"), *Zanthoxylum nadeaudii* dans les zones plus sèches, ou l'arbuste *Polyscias tahitensis* ("apape monoi") et la petite orchidée *Liparis clypeolum* en zone humide.

La vallée de Punaru'u et le plateau Tamanu font partie des sites de conservation importants en Polynésie française et considérés comme ayant une priorité haute, en raison des menaces sur les milieux naturels comme l'urbanisation croissante et les pollutions dans la basse-vallée et les espèces introduites envahissantes animales (comme les rats, l'escargot carnivore *Euglandina rosea* ou le bulbul à ventre rouge *Pycnonotus cafer*) ou végétales (*tulipier du gabon* *Spathodea campanulata*, *miconia* *Miconia calvescens*, framboisier *Rubus rosifolius*, *lantana* *Lantana camara*, *Tecoma stans*, etc.).

Si la haute-vallée est naturellement protégée du fait de sa difficulté d'accès, la basse-vallée bien que très fortement anthropisée ne doit pas être négligée car elle abrite

LA VALLÉE DE PUNARU'U ET LE PLATEAU TAMANU FONT PARTIE DES SITES DE CONSERVATION IMPORTANTS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

d'autres plantes protégées dont le petit arbre endémique de Tahiti et Moorea *Christiana vescoana*, et l'arbre indigène devenu extrêmement rare *Gyrocarpus americanus* subsp. *americanus*. Au delà de la présence d'espèces et d'habitats remarquables ou patrimoniaux, ce sont aussi les biens et services dits "écosystémiques" procurés par les forêts naturelles aux habitants de la commune (notamment la production d'eau douce, la lutte contre l'érosion du sol, la capture de gaz carbonique) qui méritent que l'on protège la haute-vallée !



Délégation à la Recherche

B. DES ACTIVITÉS NOMBREUSES ET VARIÉES



Te rahira'a e te raura'a o te mau 'ohipa e ravehia nei

L'une des caractéristiques principales de la vallée de la Punaru'u, et qui a conduit au développement qu'on lui connaît aujourd'hui, repose sur sa superficie. Elle ne représente pas moins de 50 % de la superficie de la commune de Punaauia et le second plus grand bassin versant de l'île de Tahiti après celui de la Papenoo. La vallée de la Punaru'u a constitué, dès le début du développement de Papeete et de ses communes voisines, un pourvoyeur d'agrégats et de matériaux de construction en très grandes quantités, faisant d'elle un acteur majeur du développement de l'île de Tahiti.

Aujourd'hui, ces activités d'extraction se poursuivent, sans que l'on ne maîtrise vraiment les quantités d'agrégats disponibles et prélevées ainsi que la durée de vie des gisements au rythme actuel. Très préjudiciables à l'environnement tant en amont qu'en aval si elles ne sont pas encadrées, les extractions font pourtant l'objet d'autorisations délivrées par l'administration de la Polynésie française, mais dont les volumes limites fixés ne sont pas ou peu respectés. Ces activités sont souvent pointées du doigt par les associations de protection de l'environnement qui ont parfois pu constater que les vides laissés par les roches extraites étaient comblés par tout et n'importe quoi (épaves de voitures, déchets en tout genre, etc.).

La Punaru'u c'est aussi la plus grande zone industrielle de Tahiti où se côtoient les plus grandes entreprises : EDT avec sa centrale thermique qui fournit près de 75% des besoins en énergie de Tahiti, la Brasserie de Tahiti avec son usine de fabrication de boissons, la TEP pour le transport

d'électricité et bien d'autres encore. Si ces activités sont pour leur grande majorité, respectueuses de la réglementation, les textes polynésiens ne prévoient pas d'indicateurs permettant d'évaluer leurs impacts sur l'environnement (sur la biodiversité, sur l'air, sur la ressource en eau, sur les eaux de baignade, etc.). A cela s'ajoute des pratiques encore dissimulées comme les vidanges d'eaux usées réalisées à même le sol.

De même que pour les agrégats, la ressource en eau est très peu connue tant en terme de quantité que de qualité. L'eau de surface est par ailleurs très largement exploitée par le syndicat intercommunal TE OROPAA via son captage en amont de la rivière qui prélève près de 45 000 m³ d'eau par jour pour 70 000 habitants. Annuellement les chiffres sont impressionnants puisqu'ils oscillent entre 10 et 12 millions de mètres cube d'eau, dont environ 8 millions pour la commune de Punaauia.

La tradition des porteurs d'oranges et la richesse patrimoniale des hauts plateaux ont aussi conduit au développement de sentiers de randonnées dont l'accès est contrôlé par l'association des porteurs d'oranges et l'ouverture limitée à quelques mois dans l'année.

Le bassin versant de la Punaru'u s'étend également au delà de la zone industrielle et englobe les nombreux commerces, services et restaurants du centre Tamanu ainsi que l'hôtel Le Méridien dont sa position de bord de mer le contraint à rester vigilant sur la qualité de ses eaux de baignade.

C. UN CŒUR DE VIE



E pū orara'a

La vallée de la Punaru'u, ce n'est pas seulement un patrimoine historique, culturel riche aux activités variées, c'est aussi, grâce à sa plaine littorale en aval, la conjugaison entre différents lieux : de résidence individuelles, de commerces, de restauration et de services divers du Centre Tamanu, de l'hôtellerie internationale avec Le Méridien, de la culture avec le Musée de Tahiti et des îles et enfin de loisirs tournés vers la mer au lieu-dit "Sapinus", spot très connu pour le surf. Cet ensemble constitue un véritable "cœur de vie" pour la vallée de la Punaru'u et communément appelé "la Pointe des Pêcheurs".

Par ailleurs, la présence d'une association de protection de l'environnement permet de dynamiser la zone et concoure à donner une identité à la pointe des pêcheurs qui est considérée comme un véritable quartier de la commune de Punaauia.

Les réseaux de transports sont bien développés et la création récente de pistes cyclables permet d'envisager la pointe de pêcheurs comme une zone pilote pour le développement de modes de transport doux, afin, pourquoi pas, de faire le lien avec la partie haute de la vallée de la Punaru'u.

Si les activités industrielles en amont entraînent parfois, selon des témoignages, des nuisances sonores, visuelles et/ou olfactives, la pointe des pêcheurs confère tout de même un cadre de vie agréable à ses résidents qu'il conviendra de préserver.



La vallée de la Punaru'u regroupe ainsi toutes les composantes d'une société et d'un bassin de vie : un patrimoine, une identité, une économie, un cadre de vie. Or, ces atouts sont menacés de disparition par un manque de mise en cohérence de ces composantes, qu'il conviendra d'intégrer dans le cadre d'un schéma rationalisé de développement de la vallée.

L'origine de ces menaces pourrait éventuellement s'expliquer par la multiplicité des propriétaires fonciers qui entraîne indubitablement une hétérogénéité des intérêts et des perceptions d'évolution, empêchant ainsi tout développement harmonieux de la vallée.

Pour exemple, des personnes ont élu domicile en amont de la rivière, au pied du sentier menant au plateau du Tamanu dans une zone pourtant classée par le Plan de prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune, comme "inondable" mais aussi "à risque" avec la proximité du dépôt de chlore de la Polynésienne Des Eaux.

Si les activités développées sur cette zone peuvent, selon leur nature, porté largement préjudice aux activités, aux personnes et à l'environnement en aval, le statut foncier de la parcelle peut rendre difficile leur contrôle et leur encadrement par les autorités.

C'est pourquoi, sur la base de ce constat, il est aujourd'hui devenu nécessaire de développer un partenariat fort entre toutes les parties prenantes de la vallée afin de définir ensemble notre vision de la Punaru'u à l'horizon 2025, mais aussi de se donner les moyens de nos ambitions.

LA VALLÉE DE LA PUNARU'U EN CHIFFRES

- 2^e plus grand bassin versant de Tahiti
- 40 km² soit 50 % de la superficie de la commune
- 2 644 habitants (recensement 2007)
- 18 associations sportives Punaru'u
- 4 associations d'activités de quartier
- 4 associations de protection de l'environnement ou animale
- 1 complexe sportif territorial
- 1 centre commercial
- 1 hôtel international
- 53 entreprises et industries composant la Zone industrielle
- Plus de 70 milliards de chiffre d'affaire par an dégagé par les sociétés de la zone industrielle
- 75% des besoins en électricité de Tahiti produite à la Punaru'u
- 25 demandes d'extractions en 2012
- 62 036 m³ d'agrégats extraits en 2012
- 1 captage d'eau
- 8 forages déclarés
- 10 à 12 millions de mètres cube d'eau captés par an pour alimenter 70 000 habitants
- 75 litres/s/km² : débit faible de la rivière (écoulement souterrain)
- 9 espèces indigènes d'oiseaux menacées de disparition
- 83 plantes à fleurs et 47 fougères indigènes ou endémiques
- 16 faciès de végétation dont certains très rares
- 1952 : date du classement du Tamanu au titre du code de l'environnement



HUIT **08** MESURES

EN FAVEUR D'UNE DÉMARCHE COHÉRENTE ET CONCERTÉE

E va'u fa'anahora'a i feruri-māite-hia

DES ACTIONS PHARES DESTINÉES À ASSURER LA COHÉRENCE ET LA CONCERTATION DES PROJETS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉES PAR L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES. SI LA MISE EN ŒUVRE DE CES PROPOSITIONS SEMBLE INDISPENSABLE À LA PLEINE RÉUSSITE DE CE LIVRE BLANC, ELLES N'EMPÊCHENT PAS LA RÉALISATION D' ACTIONS PONCTUELLES PERMETTANT, D'ORES ET DÉJÀ D'ŒUVRER DANS LE SENS D'UNE PROTECTION ET D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VALLÉE.

Livre blanc Le bassin versant de la PUNARU'U à l'horizon 2025

A. METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE



A ha'amau i te tahi fa'aterera'a tā'ati

01 CRÉER UN COMITÉ DE GESTION la fa'atupuhia te hō'ē tomita ti'a'aura'a

La vallée de la Punaru'u, par la multiplicité de ses usages, et l'interconnexion de ses espaces terrestres et marins, nécessite la mise en place d'une plateforme de discussion permettant de regrouper les différents usagers et partenaires. L'objectif de ce comité serait, notamment, de définir un plan de gestion de la vallée, des hauts plateaux à la baie de Nuuroa, et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre.

Toutefois, le statut de ce comité de gestion devra être finement étudié de manière à ce qu'il puisse à la fois devenir un interlocuteur incontournable pour tous projets en rapport avec la vallée, mais aussi qu'il permette une certaine souplesse dans son fonctionnement

L'autonomie financière de la structure pour également être envisagée.

Si la composition de ce comité doit encore être définie, les partenaires ont demandé, à l'unanimité, que la présidence de ce comité de gestion revienne au Maire de la commune de Punaauia.

Bénéfices attendus

- Développement d'un dialogue entre les différents usagers
- Amélioration de la visibilité des projets et actions menées dans la vallée
- Mise en cohérence des politiques publiques, mais aussi des initiatives privées

Indicateurs

- Reconnaissance par le Pays notamment par des actes juridiques
- Existence permanente d'un référent communal désigné
- Nombre de conventions signées et de projets financés
- Nombre de réunions tenues par an

Partenaires

- Commune (service développement durable, eaux, environnement, patrimoine etc.)
- Entreprises (syndicat des industriels, syndicat des carriers, hôtel, commerces)
- Associations (protection de l'environnement, protection de la vallée, historique, propriétaires)
- Pays (direction de l'équipement, direction de l'environnement, service de la culture, Musée de Tahiti et des Îles, service du tourisme, service du développement rural, direction des affaires foncières etc.)

02 ÉLABORER UN PLAN DE GESTION la fa'anahohia te tahi tāpura 'ohipa ti'a'aura'a

La commune de Punaauia peut se prévaloir d'une certaine expérience dans la gestion de son espace et de démarches plus précises et plus techniques en terme de résorption de l'habitat insalubre : Plan Général d'Aménagement (PGA) dont la révision est prévue en 2013-2014, Plan de Prévention des Risques (PPR), Plan Communal de Sauvegarde (PCS), Schéma Directeur d'adduction en Eau Potable (SDAEP).

En se rapportant à ces dispositions réglementaires existantes, le comité de gestion qui aura été créé, aura la charge de définir un plan de gestion de la vallée qui ira bien au-delà de l'aspect purement gestion de l'espace et aménagement. En effet, ce plan qui se veut pluriannuel, devra permettre de définir à la fois les grandes orientations, mais également d'anticiper le financement des grands projets de mise en valeur et de préservation de la vallée qui auront été identifiés.

Bénéfices attendus

- Mise en cohérence des actions et des politiques publiques
- Renforcement de la crédibilité du comité de gestion
- Amélioration de la visibilité concernant l'avenir de la vallée
- Développement de partenariats forts pour la mise en œuvre

Indicateurs

- Amélioration de la qualité de l'environnement
- Nombre d'actions menées et financées
- Nombre de classement de sites
- Nombre de conventions signées

Partenaires

- Comité de gestion
- Commune (Tous services)
- Pays (Tous services)
- Tous porteurs de projets



B. ASSURER UNE APPLICATION EFFICACE DE LA RÉGLEMENTATION



A fa'atura māite i te fa'aturera'a e vai nei

03

MIEUX MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION la fa'a'ohipa-maita'i-hia te fa'aturera'a

La vallée de la Punaru'u est victime d'un manque de respect de la réglementation, mais aussi d'un contrôle encore jugé trop inefficace, qui entraîne une véritable lassitude à la fois de la part des associations mais aussi de l'administration et des entreprises.

Cependant pour assurer une bonne application de la réglementation, il est impératif que les forces de police mais aussi les usagers de la vallée puissent appréhender les raisons de l'échec actuel mais aussi qu'ils maîtrisent parfaitement le contenu de la réglementation.

C'est pourquoi, il convient d'établir un point sur la réglementation existante, que ce soit en matière d'extractions, de pollutions, de sites protégés et autres, mais aussi d'identifier les procédures judiciaires permettant à chacun de faire respecter la réglementation de manière préventive ou coercitive.

Des formations devront être dispensées aux forces de police mais aussi proposées à tous les usagers qui le souhaitent, et un guide des procédures juridiques pourra être élaboré.

Ces formations devront s'accompagner d'actions de communication à destination du grand public, permettant ainsi de multiplier les vigies sur le territoire.

Bénéfices attendus

- Une meilleure connaissance de la réglementation par les usagers et les forces de police
- Une application sur le terrain plus efficace grâce aux associations et autres usagers qui constitueront une vigie.
- Une maîtrise des procédures par la police municipale donc une amélioration de l'efficacité
- Une réduction des infractions

Indicateurs

- Nombre de plaintes ayant abouties
- Réduction du délai d'instruction et de traitement des infractions
- Réduction du nombre d'infractions

Partenaires

- Gendarmerie
- Bureau du Procureur
- Police municipale
- Bureau des installations classées (DIREN)
- Direction de l'Équipement, GEGDP
- Associations
- Communication
- Cellule juridique de la commune et du ministère de l'environnement

LA PAROLE À

YVES FLINOIS

Président du syndicat des industriels de la Punaru'u



Depuis une quinzaine d'années, notre travail a été principalement de convaincre les industriels de travailler selon des règles strictes en vue de protéger l'environnement.

Aujourd'hui, dans la Zone, chaque industriel suit les règles territoriales en matière de protection de l'environnement et chaque industriel rejette ses eaux usées dans le réseau communal.

Produire tout en respectant l'environnement fait aujourd'hui partie de l'esprit industriel.

C'est pour cette raison que nous adhérons à 100 % au Livre blanc.



04 MUTUALISER LES MOYENS DE CONTRÔLE

la 'āmuihia te mau rāve'a hi'opo'ara'a

Les agents assermentés des services administratifs de la Polynésie française sont les seuls à pouvoir verbaliser les infractions relatives au domaine qui les concerne : la DIREN pour les infractions environnementales, le GEGDP pour les extractions, ou encore la DRM pour la pêche.

Cependant, force est de constater que leurs effectifs respectifs ne permettent pas d'assurer un contrôle efficace sur le terrain. À contrario, la brigade de police de Punaauia est constituée de 30 agents de terrain, dont 2 spécialement dédiés aux infractions environnementales, ce qui lui permet de relever les infractions dans un délai limité. Cela n'est malheureusement que rarement le cas des agents de l'administration.

Aussi il est proposé de renforcer le partenariat entre les services administratifs et la police municipale, en octroyant à cette dernière davantage d'attributions en matière de constatation d'infraction et en uniformisant les assermentations.

Pour plus de cohérence, il pourra être envisagé de fédérer plusieurs communes afin de demander une réelle évolution de la réglementation aux autorités compétentes.

Bénéfices attendus

- Une meilleure application de la réglementation
- Une simplification des procédures
- Une réduction des infractions

Indicateurs

- Nombre de plaintes ayant abouties
- Réduction du délai d'instruction et de traitement des infractions
- Réduction du nombre d'infractions

Partenaires

- Gendarmerie
- Bureau du Procureur
- Police municipale
- Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Direction de l'équipement, GEGDP
- Associations
- Communication

LA PAROLE À

GABRIEL
SAO CHAN CHEONG
Directeur
de l'environnement



La Direction de l'environnement félicite l'initiative de la municipalité de Punaauia pour la gestion intégrée de la vallée de la Punaru'u avec comme souci prioritaire la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Cette réflexion participative et consensuelle a abouti aux constats suivants :

La préservation absolue de la haute vallée, véritable joyau en raison de ses paysages, sa biodiversité, son réservoir d'eau, ses vestiges archéologiques ainsi que tous les usages qu'elle procure à la population de Punaauia mais également des communes avoisinantes. Mais attention, des actions doivent être déployées pour contenir les menaces naturelles ou anthropiques qui pèsent sur cet équilibre fragile.

// LA PRÉSERVATION ABSOLUE DE LA HAUTE VALLÉE, VÉRITABLE JOYAU EN RAISON DE SES PAYSAGES, SA BIODIVERSITÉ, SON RÉSERVOIR D'EAU, SES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES //

La réhabilitation de la moyenne vallée dont les activités industrielles constituent un pôle emploi important pour la commune. Des décisions et des actions franches doivent être prises et appliquées dans les meilleurs délais pour empêcher une aggravation de la détérioration du milieu naturel. Mieux, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour transformer ce territoire en une zone d'activités économiques exemplaire dont l'ensemble des partenaires serait bénéficiaire.

L'amélioration du cadre de vie dans la zone littorale. Véritable lieu de vie, la rivière, la baie et le littoral doivent être rendus à la population. Cela passe entre autres, par la lutte contre les pollutions charriées par la rivière,

la surveillance du domaine public et la matérialisation d'un cheminement piétonnier. De même, les plans d'aménagement doivent prendre en compte les aspects paysagers et les besoins des administrés en matière de loisirs. Enfin, des règles d'usages doivent être établies pour une utilisation durable du lagon et de la baie.

La réalisation des objectifs retenus passe par une gouvernance participative, mais surtout une mise en œuvre participative. Toutes les forces vives concernées (État, Pays, commune, associations, églises, entreprises, organismes de recherche, individus...) devront rassembler leurs énergies pour construire pas à pas ce projet ambitieux. La Direction de l'environnement les accompagnera aussi loin que possible.



Direction
de l'Environnement

C. METTRE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS FINANCIERS PÉRENNES



A fa'a'ohipa i te fa'anahora'a faufa'a hope 'ore

05 DÉVELOPPER DES PARTENARIATS FINANCIERS la 'imihia te tauturu a te feia faufa'a

Afin de mettre en œuvre le plan de gestion de la vallée de la Punaru'u, des moyens financiers devront être identifiés et actionnés, que ce soit à l'échelle locale, nationale, régionale ou internationale.

Si le comité de gestion n'a pas vocation à financer directement des programmes, son rôle est surtout d'assurer la cohérence des opérations menées par différents porteurs de projets (entreprise, associations, ONG, etc.) et à en faciliter la mise en œuvre par le développement de partenariats financiers.

C'est pourquoi le comité de gestion devra développer sa capacité à rechercher des financements, à monter et suivre des projets. Pour cela, le personnel devra être formé pour répondre aux attentes des bailleurs de fonds, en termes de montage de projets.

Par ailleurs, si la commune de Punaauia, pressentie pour assurer le pilotage du comité de gestion, venait à porter un ou plusieurs projets, il est important qu'elle soit elle-même en capacité de passer des conventions avec les différents partenaires financiers.

Bénéfices attendus

- Des dossiers de demande de financement déposés et acceptés
- Des actions financées par des partenaires extérieurs et menées à terme

Indicateurs

- Taux annuel de réalisation des actions
- Taux de cofinancement des actions
- Nombre de dossiers de cofinancement déposés
- Demande d'assistance croissante par les parties prenantes

Partenaires

- Comité de gestion
- Toutes les parties prenantes
- Pays (Direction des finances, bureau des affaires européennes, ministères, etc.)
- État (Contrat de projet, etc.)

LA PAROLE À

JEAN-MICHEL JUMEZ
Administrateur
des Îles du vent



La conservation du patrimoine naturel et culturel est une exigence forte en Polynésie Française à la fois pour préserver le cadre de vie des polynésiens et renforcer l'attractivité du Pays dont le tourisme est la première ressource.

Deuxième plus grand bassin versant de l'île de Tahiti, la vallée de la Punaru'u doit, à ce titre, faire l'objet d'attentions particulières. Je tiens donc à féliciter la commune de Punaauia pour son initiative en vue de l'élaboration de ce Livre blanc.

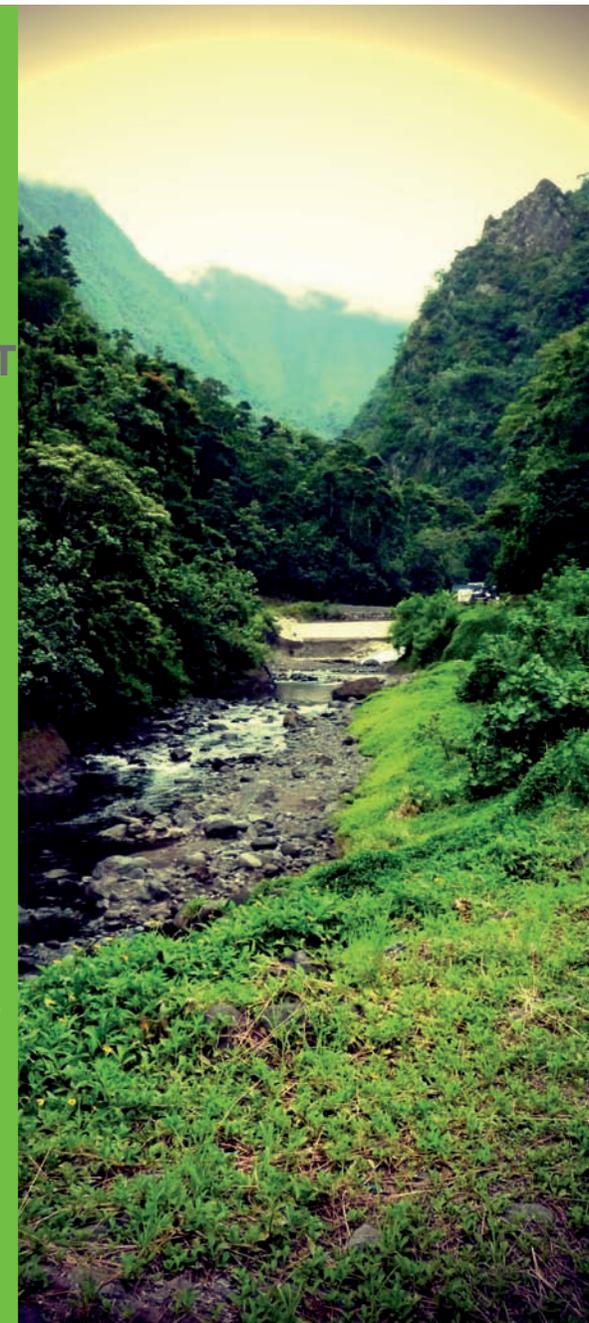
Grâce à une large concertation, ce dernier devrait en effet permettre l'association de tous les acteurs au développement durable de la vallée.

L'objectif est certes ambitieux mais il est indispensable pour concilier développement économique et

**// L'IMPLICATION
DE TOUS LES
PARTENAIRES (...),
SUR LE TERRAIN
COMME AU PLAN
RÉGLEMENTAIRE, EST
INDISPENSABLE //**

préservation de l'environnement d'une vallée composée de différentes zones: la zone industrielle où la limitation des rejets en milieu naturel est l'enjeu majeur, le littoral et la baie où la préservation et l'amélioration du cadre de vie des habitants passe par le Plan Général d'Aménagement et la haute vallée où le développement d'une filière de tourisme vert permettrait de faire découvrir au plus grand nombre la beauté du site et les traditions locales.

Pour réussir un tel programme d'aménagement concerté, l'implication de tous les partenaires (commune, Pays, État, industriels, commerçants, associations, etc.), sur le terrain comme au plan réglementaire, est indispensable. Avec ce Livre blanc, une première étape est déjà franchie, ce dont nous nous réjouissons tous.



RÉVISER LA FISCALITÉ

la ha'amaita'ihia te tāpurara'a faufa'a

La vallée de la Punaru'u accueille de nombreux industriels et entreprises dont les activités représentent une manne financière importante en matière de fiscalité. Cependant, force est de constater que ces ressources financières ne reviennent pas à la commune, ce qui ne lui permet pas de traiter les nuisances subies par ses administrés, ni d'engager d'actions de réhabilitation de sites et autres.

Par ailleurs, les ateliers de concertation ont révélé la volonté de certaines entreprises de participer financièrement à la mise en valeur de la Punaru'u, de manière à renforcer la capacité d'action de la commune. Ces dernières ont toutefois rappelé que les montants des taxes déjà prélevées par le territoire étaient importants et qu'il était nécessaire de trouver le moyen de faire bénéficier la vallée de ces ressources.

C'est pourquoi, il conviendra d'ouvrir le dialogue avec le Pays pour envisager une révision de la fiscalité. La commune pourrait ainsi percevoir une partie des taxes de la nouvelle zone industrielle (celle des carrières) grâce à l'accroissement de l'assiette de collecte des taxes sans pour autant augmenter la pression fiscale sur les entreprises déjà mises à contribution.

Bénéfices attendus

- La commune perçoit une partie des taxes de la zone industrielle
- Amélioration des services collectifs

Indicateurs

- Existence de textes visant à assurer la légitimité d'une perception fiscale par la commune
- Réduction du nombre de plaintes

Partenaires

- Comité de gestion
- Pays (Vice-présidence en charge des collectivités, etc.)
- Toutes les parties prenantes

CRÉER DES CONTRIBUTIONS POUR LES SERVICES RENDUS PAR L'ENVIRONNEMENT ET LES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

la fa'atupuhia te anira'a faufa'a
no te mau tāvinira'a a te mau
pū 'ohipa a te 'oire



Par ailleurs, une réflexion devra être entamée sur le financement des actions de préservation de l'environnement et notamment sur le paiement des services environnementaux (ou éco-systémiques). Ce principe vise à intégrer dans le prix de certains produits ou services, les effets négatifs subis par l'environnement pour leur production, et à récompenser les personnes ou communautés, qui par leurs actions ou leur non-action favorisent un maintien en état des ressources et ou de l'écosystème.

Pour la Punaru'u nous pouvons citer l'exemple de la ressource en eau qui est exploitée par de nombreuses entreprises en aval, mais dont la qualité va dépendre des activités en amont de la rivière. Une incitation financière de ces dernières à développer des pratiques respectueuses de l'environnement permettrait de pérenniser les activités en aval.

Dans le même ordre d'idée, une forme de taxation des services rendus par les aménagements collectifs pourrait aussi être envisagée.

Bénéfices attendus

- Les activités ayant un effet néfaste sur l'environnement sont compensées et évitées
- La valeur des services environnementaux est reconnue
- Développement d'infrastructures collectives

Indicateurs

- Signature de conventions entre fournisseurs de ressources et bénéficiaires
- Satisfaction des usagers

Partenaires

- Comité de gestion
- Pays (Ministère de l'environnement, Vice-présidence etc.)
- Toutes les parties prenantes

CONCEVOIR UN OUTIL D'ÉVALUATION DE LA GESTION ET DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

la ha'amauhia te tahi rāve'a no te fāito i te huru o te tī'a'aura'a e fa'a'ohipahia ra

La mise en place d'une démarche de protection et de préservation nécessite l'élaboration d'indicateurs de suivi et de performance.

Cette évaluation devra s'appliquer, non seulement aux actions menées, mais également au mode de gestion et de gouvernance mis en œuvre, de manière à évaluer leur efficacité. Pour chaque action une grille de critères sera élaborée par le comité de gestion de manière à fixer des indicateurs permettant l'amélioration continue de la démarche.

Concernant les indicateurs de gestion et de gouvernance, le comité de gestion pourra faire appel à des experts extérieurs, afin d'avoir une vision objective de la démarche développée. En plus des indicateurs scientifiques standards de type biologique, des indicateurs socio-économiques devront être identifiés afin d'évaluer l'attractivité du territoire ou l'amélioration du cadre de vie de la population.

La perception du territoire est un indicateur fort d'une démarche réussie d'une gestion intégrée.

L'ensemble du programme pourra ainsi être évalué et réajusté pour le programme pluriannuel suivant, par le comité de gestion qui en sera le gestionnaire.

Bénéfices attendus

- Les objectifs du Livre blanc sont atteints
- Le mode de gestion et de gouvernance est efficace et pérenne

Indicateurs

- Nombre d'actions réalisées
- Pourcentage d'objectifs atteints

Partenaires

- Comité de gestion
- ONG, experts régionaux ou internationaux

VINGT **20** PROPOSITIONS

POUR UNE VALLÉE PARTAGÉE

Piti 'ahuru mana'o no te hō'ē fa'a 'āmui

SI LA MULTIPLICITÉ DES VISIONS DE LA PUNARU'U EST UNE VÉRITABLE RICHESSE, CONSTITUTIVE DE L'IDENTITÉ MÊME DE PUNAAUIA, ELLE PEUT AUSSI REPRÉSENTER UN FREIN À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VALLÉE.

DÉVELOPPER NOTRE COMPRÉHENSION DES ACTIVITÉS MENÉES PAR LES UNS ET LES AUTRES, DOIT PERMETTRE DE S'ENGAGER ENSEMBLE VERS UNE MEILLEURE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE, AINSI QU'UNE PROTECTION EFFICACE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE.

A. DÉVELOPPER NOTRE CONNAISSANCE ET CAPITALISER LES SAVOIRS



Fa'ahotu i tō tātou 'ite e ia ha'aputuhia te reira

01

DÉVELOPPER DES PROGRAMMES DE RECHERCHE POUR AMÉLIORER NOTRE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL
la fa'arahihia te mau tāpura 'ohipa mā'imira'a no te ha'amaita'i i tō tātou 'ite i ni'a i tā tātou faufa'a tumu

Les programmes de recherche menés par les services du Pays et certaines associations sur les plantes ou les espèces animales terrestres et marines ont permis d'affirmer que la vallée de la Punaru'u abrite un patrimoine naturel riche.

Toutefois, la connaissance de ce dernier est hétérogène et loin d'être suffisante pour permettre une protection et une valorisation efficace. C'est pourquoi, il est essentiel de poursuivre des travaux de recherche, à la fois sur l'impact écologique de l'absence d'eau dans la rivière, sur la connaissance de la ressource en eau, ou encore sur l'ensemble des espèces végétales et animales, tant terrestres que marines. Une attention sera également portée sur la connaissance des menaces qui pèsent sur ce patrimoine afin d'engager la lutte : espèces envahissantes, pollutions, assèchement, etc.

Bénéfices attendus

- Une bonne connaissance des enjeux du patrimoine naturel : de ses caractéristiques, ses menaces et les moyens de protection

Indicateurs

- Existence d'une base de données mise à jour

Partenaires

- Organismes de recherche locaux et internationaux
- Délégation à la recherche de Polynésie française
- Direction de l'environnement
- Direction des ressources marines
- SOP MANU
- Association Te Rau Ati Ati A Tau A Hiti Noa Tu
- Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie

LA PAROLE À RAVAHERE TAPUTUARAI Association Te Rau Ati Ati a Tau A Hiti Noa Tu



L'association de protection de l'environnement "Te rau ati ati a tau a hiti noa tu", en collaboration avec l'association pour la protection de la vallée de la Punaru'u, a initié un projet de conservation et de restauration des forêts naturelles du plateau de Maraeti'a. Ce petit plateau d'une superficie de 20 hectares est localisé dans la haute vallée de la Punaru'u, à environ 8km de la côte, entre 780 et 800 m d'altitude. Il présente un vestige de forêt naturelle dominé par les grands arbres indigènes ou endémiques *Neonauclea forsteri*, *Alphitonia zizyphoides*, *Serianthes myriadenia* et *Ficus prolixa* var. *prolixa*. Outre cette forêt primaire relativement bien préservée, l'importance de ce petit

plateau réside dans le fait qu'il abrite les plus importantes populations connues des arbres endémiques protégés et menacés de disparition *Pouteria tahitensis* et *Ochrosia tahitensis*, mais aussi les arbres endémiques protégés et très rares *Zanthoxylum nadeaudii*, *Polyscias tahitensis* et *Santalum insulare* var. *insulare*.

Le projet propose :

// CE PETIT PLATEAU [...] ABRITE LES PLUS IMPORTANTES POPULATIONS CONNUES DES ARBRES ENDÉMIQUES PROTÉGÉS //

(1) de clôturer un bout de forêt, comprenant les populations des principales espèces végétales menacées et protégées, afin d'exclure les cochons de la zone protégée ;

(2) de gérer les populations de rats sur le plateau afin de permettre une meilleure germination des graines sur le site ;

(3) d'éliminer les plantes envahissantes telles le *piti* - *Tecoma stans*, le *miconia* - *Miconia calvescens* ou encore le tulipier du gabon - de la zone ;

(4) de réaliser un suivi scientifique sur le long terme afin d'évaluer la réussite des actions de conservation.

En août 2012, grâce à un financement du "Critical Ecosystem Partnership Fund Polynesia-Micronesia Hotspot", l'association a pu faire venir des experts de Nouvelle-Zélande et de Hawaï, spécialisés dans la conservation et la restauration des milieux naturels, afin d'étudier la faisabilité du projet. Cette étude a dégagé un budget prévisionnel de mise en place et de fonctionnement et identifié les processus d'actions nécessaires à sa viabilité.

Le Livre blanc est une opportunité de communiquer sur notre projet. Il permettra nous l'espérons d'intéresser un plus grand nombre à la conservation de ce patrimoine unique, et peut être d'identifier des partenariats et des cofinancements futurs pour la mise en œuvre du projet.



02 DÉVELOPPER DES PROGRAMMES DE RECUEIL DE CONNAISSANCES RELATIFS AU PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

la fa'arahihia te 'ohipa huihuira'a mana'o i ni'a i tā tātou faufa'a tumu e tō tātou 'ā'amu

Comme pour son pendant naturel, beaucoup d'éléments restent à découvrir pour compléter notre connaissance du patrimoine historique et culturel. Si une carte des sites archéologiques de la vallée de la Punaru'u a déjà été produite par le service de la culture et de patrimoine de Polynésie française, beaucoup de savoirs traditionnels et ancestraux restent à rassembler pour donner une âme ou redonner vie à certains sites remarquables disparus.

Il est donc important de mener des programmes de recherche afin de recenser de manière exhaustive les sites historiques et culturels de la vallée, mais aussi de recueillir des savoirs ancestraux et traditionnels auprès de personnes ressources de la vallée, tels que les anciens. Un programme de recherche sur les légendes de la Punaru'u devra également être mené.

Bénéfices attendus

- Consolider l'identité et l'appropriation de l'histoire de la vallée et de la commune

Indicateurs

- Existence d'un espace de partage et de transmission des savoirs dynamique

Partenaires

- Musée de Tahiti et des Îles
- Service de la culture et du patrimoine territorial
- Associations Les Polynésiens dans la guerre
- Service développement durable communal

LA PAROLE À

TEDDY TEHEI
Chef du service de la culture et du patrimoine



Parmi les diverses missions relevant du Service de la culture et du patrimoine, on retiendra plus particulièrement celles liées à la protection, la conservation, la valorisation et la diffusion du patrimoine culturel, légendaire, historique et

archéologique de la Polynésie française. La préservation de toute la vallée de Punaru'u et de son littoral, telle que préconisée par les objectifs inscrits dans le Livre blanc de la Punaru'u, intègre désormais ce cadre d'actions. En effet, il convient de protéger pour les générations futures, le patrimoine naturel et culturel hors de la haute vallée encore préservée.

La vallée de la Punaru'u ainsi que la plaine littorale regorgent de sites patrimoniaux. Elle est également connue pour ses nombreux faits historiques. Elle compte au niveau du patrimoine, un nombre important de marae, de sites d'habitats ou de lieux de vie, témoins d'une occupation ancestrale humaine et culturelle riche et diversifiée. Bien que cette vallée compte le plus grand nombre de sites classés, de nombreux lieux de vie ne sont toujours pas identifiés. Quand au littoral et à la moyenne vallée, ces espaces ont été le cadre privilégié de nombreux événements

politiques et religieux qui ont marqué l'histoire de la Polynésie, contribuant notamment à l'unification de Tahiti et à l'avènement d'un nouveau système de gouvernance. La réhabilitation de toute la pointe Nuuroa et du domaine patrimonial reste un projet phare du pays et de la commune de Punaauia.

Le service de la culture et du patrimoine souhaite collaborer pleinement à la mise en œuvre de ces actions, en partenariat avec la commune de Punaauia avec qui nous partageons la même vision ; dans une optique de développement durable, mais surtout dans le but de faire vivre et transmettre ce patrimoine aux générations présentes et futures.



03 IDENTIFIER ET MAÎTRISER LES IMPACTS LIÉS AUX USAGES DE LA VALLÉE

la ta'a maita'i ia tātou i te mau 'ohipa e ravehia nei i uta i te fa'a e ia māramarama tātou i te mau hopoi'a i muri mai

Développer un plan de gestion pluriannuel nécessite de connaître au préalable l'ensemble des usages et leurs impacts sur l'environnement de la vallée de la Punaru'u. Aussi, il conviendra d'identifier les différentes parties prenantes et leur usage des sites notamment par la réalisation de cartes d'usages (espace et ressources consommées, localisation des zones impactées etc.). Cette carte devra permettre de localiser l'ensemble des activités et d'évaluer leur périmètre d'influence sur les espaces voisins : extractions, industries, pêche, agriculture, chasse, cueillette, tourisme, résidence, sportif etc.

Une attention particulière sera apportée aux activités soumises à ICPE, mais aussi aux activités d'extraction dont l'impact environnemental n'est aujourd'hui pas connu, comme l'avait relevé le CESC dans son rapport n°146 du 12/07/11 sur les extractions de matériaux sur les sites et espaces naturels en Polynésie française.

La connaissance précise de ces activités, qui pourra aussi passer par des enquêtes auprès des usagers (ex : enquête auprès des pêcheurs sur leur mode de pêche, le calendrier, les espèces pêchées), permettra de les contrôler et les maîtriser mais aussi d'anticiper les fins d'activités.

Une fois les usagers identifiés il sera possible de définir les différents périmètres de compétences des intervenants.



Bénéfices attendus

- Connaissance des utilisateurs et leurs impacts

Indicateurs

- Réseau de suivi et de plaintes

Partenaires

- Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (DIREN)
- Associations
- Usagers
- Direction des affaires foncières
- Service de l'aménagement et de l'urbanisme territorial
- Service études et aménagement communal
- Service jeunesse et vie locale
- Service développement durable

LA PAROLE À

CÉLIA TETAVAHU
Chef du Groupement d'Étude et de Gestion du Domaine Public

Le Groupement d'Études et Gestion du Domaine Public (GEGDP) de la direction de l'équipement tient à remercier le maire de la commune de Punaauia pour son invitation au Livre blanc sur la vallée de la Punaru'u. Le GEGDP de la direction de l'équipement a pour mission la

gestion et la conservation du domaine public du Pays, à ce titre, il instruit les demandes d'autorisation, d'extractions de matériaux en rivière et en terrain privé, et d'exploitation de la ressource en eau. Il gère également un réseau d'observations pluvio-hydrométriques du Pays pour satisfaire les utilisateurs

de l'eau – à la fois ceux qui s'en servent, la consomment et ceux qu'elle dérange.

La vallée de la Punaru'u est une zone hydrogéologique intéressante à étudier, en raison des enjeux économiques (exploitations anarchiques de matériaux alluvionnaires dans la basse vallée) et écologiques (rivière, haute vallée). Cette vallée peut être un support d'études hydrologiques et hydrogéologiques pour comprendre le fonctionnement de la ressource souterraine afin de mieux la préserver pour les générations futures. En partenariat avec la Brasserie de Tahiti et l'Université de la Polynésie française et le bureau d'études Hydrowide, le GEGDP participe à la connaissance du cycle de l'eau de la vallée de la Punaru'u

avec la mise en place d'un réseau de suivi piézométrique afin d'étudier le fonctionnement de la nappe d'eau avec une politique de contrôle sur les autorisations de forages délivrées aux industriels implantés dans la vallée de la Punaru'u. (projet POWER).

Les principes de responsabilité, de prévention, de réparation, la mise en place d'instruments de mesures de nature à assurer une meilleure protection de l'environnement et une gestion durable des ressources naturelles, sont des principes généraux qui peuvent avoir une traduction ici en impulsant une démarche participative de tous les acteurs qui veulent s'investir pour l'aménagement de cette vallée.

Le GEGDP de la direction de l'équipement s'engage, en tant que garant de l'intérêt général, d'apporter son soutien à la commune de Punaauia pour l'élaboration du Livre blanc de la vallée de la Punaru'u.



**Direction de l'équipement
Groupement d'étude et de gestion
du domaine Public**

04 DÉVELOPPER DES INDICATEURS DE SUIVI DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

la fa'atupuhia te mau tāpa'o fa'a'ite no te hi'opo'ara'a i te huru o te nātura

Des indicateurs de suivi de l'état de l'environnement devront être définis de manière à permettre au comité de gestion d'évaluer la pertinence des actions mises en œuvre sur la base de critères prédéfinis.

Ces indicateurs permettront d'évaluer la portée d'une dégradation mais aussi d'identifier le contrevenant, et ce, sur la base de critères objectifs.

L'intérêt de définir au préalable des indicateurs de suivi est aussi de permettre la mise en place d'une démarche d'amélioration continue, mais aussi de légitimer les actions de coercition qui seront déployées.

Bénéfices attendus

- Des relations saines entre les usagers
- Légitimité de la coercition

Indicateurs

- Nombre d'accès et demandes d'accès aux données croissantes
- Augmentation du nombre de parties prenantes
- Des relations entre usagers dépassionnées
- Amélioration des valeurs d'indicateurs et de l'état de l'environnement

Partenaires

- Bureau d'études indépendant
- Comité de gestion
- Service développement durable communal



B. PROTÉGER NOS PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS



A paruru i tā tātou faufa'a nātura e tā tātou faufa'a tumu

05 DÉVELOPPER DES PROGRAMMES DE PROTECTION/CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ANIMALE ET VÉGÉTALE

la fa'arahihia te mau tāpura 'ohipa pāpurura'a/aupurura'a o te raura'a o te mau 'ānimara e te mau hotu

Selon les connaissances acquises, des programmes de conservation et/ou de protection des espèces menacées devront être développés et mis en œuvre. Une approche éco-régionale devra être adoptée de manière à mettre l'accent sur les espèces menacées présentes essentiellement dans la Punaru'u.

Si chaque espèce pourra faire l'objet d'un programme spécifique, les mêmes objectifs devront être poursuivis, à savoir :

- supprimer les atteintes à l'espèce concernée par le biais de plan de lutte contre les espèces envahissantes, nuisibles et autres pestes ;
- développer des mesures de protection de l'habitat par l'identification de leurs limites et la mise en œuvre de corridors écologiques permettant la mobilité des espèces ;
- renforcer les populations existantes grâce à des programmes de plantation, de réintroduction et autres.

Bénéfices attendus

- Une biodiversité riche et préservée

Indicateurs

- Nombre d'individus par espèce endémique et indigène en augmentation

Partenaires

- SOP MANU
- Direction de l'environnement
- Association des porteurs d'oranges
- Service développement durable communal
- Délégation à la recherche de Polynésie française





LA PAROLE À

PHILIPPE RAUST
Président de la Société
d'Ornithologie de Polynésie
"Manu"



La Société d'Ornithologie de Polynésie "Manu" a été créée en 1990. Elle met en œuvre des programmes de conservation de la biodiversité aviaire sur l'ensemble de la Polynésie française.

Les programmes de la SOP concernent :

- l'étude, le suivi et la conservation des espèces aviaires dont celles en danger critique d'extinction présentes en Polynésie française, incluant la lutte contre les espèces invasives dans le cadre des projets de sauvegarde du Monarque de Tahiti et du Monarque de Fatu Hiva,
- la bio-sécurité de sites vis-à-vis de nouveaux prédateurs introduits,
- la protection et la restauration des habitats,
- l'éducation des scolaires, l'implication des communautés locales et la diffusion du savoir à un large public.

La SOP développe notamment les "Groupes de Gestion Participative" sur 5 îles destinés à impliquer les populations locales dans la bio-sécurité ou la préservation des oiseaux menacés.

L'avenir de la vallée de la Punaru'u se décide maintenant. Le Livre blanc est une démarche à féliciter, tant pour son côté utile que novateur en Polynésie française. Les connaissances sur les oiseaux de la vallée ont encore des zones d'ombre mais il est certain que leur pérennité passe par la préservation des milieux de la vallée. La sensibilisation sur les oiseaux et la formation des usagers à suivre et protéger leur patrimoine fait également partie des objectifs pour sauver la vallée à long terme. Une menace comme la Petite Fourmi de Feu est à prendre au sérieux; cette peste ne doit jamais atteindre la haute vallée.

Contenir les invasions biologiques sur la haute vallée est un enjeu qui tient à cœur à l'Association Manu, mais également redonner sa "naturalité" à la rivière à l'aval pour permettre le retour du 'Ao ou Héron strié, présent autrefois.

Souhaitons que ces axes stratégiques soient déclinés en actions précises, avec les financements correspondants.



06 INSCRIRE DES MESURES DE PROTECTION DES RESSOURCES DANS LA RÉGLEMENTATION la tāpurahia te mau rāve'a pāururu'a faufa'a i roto i te fa'aturera'a

Sur la base des recherches menées pour mieux connaître les ressources de la vallée de la Punaru'u, des mesures réglementaires pourront être proposées aux autorités compétentes afin de garantir leur protection et leur renouvellement naturel. Certaines activités comme le BTP seront ainsi pérennisées grâce à une gestion durable des agrégats, tout comme certains services essentiels tel que la distribution d'eau potable.

Il serait intéressant d'envisager l'application de la notion de débit réservé pour garantir un écoulement de surface minimum de la rivière de la Punaru'u, le plus souvent à sec. Par ailleurs, l'eau étant exploitée massivement tant par la collectivité que par les entreprises, il serait judicieux de définir des périmètres de protection des captages et forages dans la réglementation et d'inscrire ces mesures dans le Plan général d'Aménagement de la commune.

Bénéfices attendus

- Une réglementation complète
- Des ressources protégées

Indicateurs

- Nombre de textes réglementaires toilettés

Partenaires

- Comité de gestion
- Juriste
- Pays
- Assemblée de la Polynésie française
- CESC

LA PAROLE À

THIERRY MOSSER
Directeur Général
de la Brasserie de Tahiti



La Brasserie de Tahiti a participé à l'ensemble des journées du Livre blanc, dont elle considère qu'il est une initiative essentielle pour un développement harmonieux de la vallée, auquel elle est extrêmement attachée. Au-delà de certains partenariats que la Brasserie de Tahiti entretient déjà avec des associations, et ses contacts privilégiés avec les industriels de la vallée, le dialogue entre toutes les parties a été la base d'une meilleure connaissance et compréhension mutuelle, des problématiques de chacun.

La brasserie de Tahiti a exposé ses actions réalisées depuis cinq ans en matière de protection et de gestion de la ressource en eau, ingrédient essentiel et stratégique de ses produits. Il s'agit notamment de la participation

à la réalisation d'une thèse sur les transferts d'eau souterraine dont les autres partenaires sont le ministère de l'Équipement, l'UPF et la société VAL NATURA. Ainsi l'exploitation de l'eau en terme de qualité et de quantité sera mieux connue et pourra être gérée de façon optimum pour le futur, par les acteurs présents dans la vallée de la Punaru'u et les autorités.

La Brasserie de Tahiti reste donc un partenaire actif de la vallée de la Punaru'u, prêt à soutenir et à participer à toute action concrète allant dans le sens des objectifs issus du Livre blanc.



BRASSERIE DE TAHITI

07 RÉHABILITER LES SITES HISTORIQUES ET CULTURELS la fa'a'apihia te mau tahua 'ihipapa



La vallée de la Punaru'u renferme de nombreux vestiges de l'histoire tahitienne, qu'ils soient pré-européens avec les marae, ou post-européens, avec notamment les fortins à l'entrée de la vallée qui illustrent la Guerre franco-tahitienne de 1842-46 (les tours Perotte et Bréa). Si une soixantaine de sites archéologiques a d'ores et déjà été inventoriée, force est de constater qu'ils ne sont pas connus du grand public.

Pour permettre aux polynésiens de se réapproprier les témoins de leur histoire, il est important de développer des projets de réhabilitation de ces sites.

Ces derniers devront être accompagnés de programme de valorisation touristique et pédagogique afin de continuer à "faire vivre" ces sites historiques et culturels.

Bénéfices attendus

- Des sites réhabilités, aménagés et valorisés
- Des sites connus et accessibles à tous
- Des programmes d'histoire intégrant la visite de sites

Indicateurs

- Nombre de sites réhabilités
- Nombre de visiteurs

Partenaires

- Service de la culture et du patrimoine territorial
- Musée de Tahiti et des Îles
- Association "Les Polynésiens dans la guerre"
- Service Jeunesse et vie locale communal
- Service développement durable communal

LA PAROLE À

JEAN-CHRISTOPHE
TEVA SHIGETOMI

Président de l'association
Les Polynésiens dans la guerre



L'association "Les Polynésiens dans la guerre" est une association de type loi 1901 déclarée d'intérêt général. Elle n'est pas une association d'anciens combattants mais une entreprise de mémoire dont la démarche est davantage d'ordre scientifique. Notre association de mémoire est partenaire du Livre blanc de la vallée de la Punaru'u.

Le projet de réhabilitation de la Tour dite "Perrote" s'inscrit dans un objectif dualiste, d'une part, de protection et de valorisation du patrimoine culturel de Punaauia et d'autre part, sa capitalisation en un centre d'intérêt muséal à destination scolaire et touristique.

Ce premier chantier s'inscrit par ailleurs dans une dynamique de parcours éco-tourisme pouvant intégrer à terme la réhabilitation de la seconde tour dite "Bréa" et les vestiges polynésiens (marae) en amont de la vallée de la Punaru'u.



08 MAINTENIR LA TRADITION DES PORTEURS D'ORANGES la tãmau-noa-hia te peu tumu no te tomora'a 'ãnani



Chaque année, la commune de Punaauia célèbre sa traditionnelle Fête de l'Orange. Si ces agrumes ont été introduits par l'Homme sur les hauts plateaux de la Punaru'u, ils sont pourtant à l'origine de l'identité de la commune. Pour preuve, l'un de ses symboles, et qui apparaît sur son logo officiel, n'est autre qu'une glane d'oranges.

Tous les ans, habituellement la dernière semaine du mois de juin, les porteurs d'oranges se rendent sur les plateaux de la Punaru'u pour y cueillir les agrumes arrivés à maturité, puis les transportent à dos d'homme jusqu'au bas du Tamanu. Les oranges sont alors vendues durant les festivités par les porteurs.

Cette tradition étant étroitement liée à l'identité de la commune, il est impératif de la maintenir par tous moyens. L'une d'elle consiste à pérenniser la présence d'orangers sur les hauts plateaux, menacés par une maladie virale insidieuse (tristeza) et leur vieillissement, par le biais de pépinières, mais aussi à accompagner l'association des porteurs d'oranges dans la réalisation de leurs projets.



Bénéfices attendus

- Une tradition des porteurs d'oranges vivante et pérenne
- Des porteurs d'oranges reconnus comme des porteurs de tradition et d'identité

Indicateurs

- Nombre d'orangers plantés
- Nombre de porteurs d'oranges
- Nombre de membres dans l'association

Partenaires

- Association des porteurs d'oranges
- Service du développement rural
- Service de l'insertion économique communal
- Service jeunesse et vie locale communal

LA PAROLE À JEAN-CLAUDE TAURAA Président de l'association de protection de la vallée de la Punaru'u



Notre association, composée de propriétaires et membres résidents de la commune de Manotahi-Punaauia, existe depuis plus d'un siècle. D'abord appelée "Association agricole de Punaru'u" (1900-1927) puis "Tiare anani o te u'i a'pi no Punaru'u" (1927-1986) elle s'appelle "Association pour la protection de la vallée de la Punaru'u" depuis 1986.

En 2012, l'association a compté 248 membres à jour de leurs cotisations. Si la vallée a été classée en 1952 pour son paysage et sa faune et flore endémiques, ce classement n'a pas été suivi d'actions concrètes.

// NOUS SOUHAITONS FINALISER PROPREMENT ET RESPECTUEUSEMENT LE CADASTRAGE DE CETTE VALLÉE //

Nous remercions nos "tupuna" d'avoir fait des "tapu" dans cette vallée, car nous pensons que sans leurs "tapu" aujourd'hui tout aurait été dévasté. Les quatre principes de notre association sont :

- **Respecter** : Respectons le peu qui nous reste de nos ancêtres, un patrimoine culturel et immatériel (marae, paepae, lieux dits historiques, grottes...)
- **Protéger** : Protégeons et mettons en valeur notre patrimoine faune et flore de nos vallées et montagnes (médecine ancestrale, pharmacologie...). Interdisons d'introduire des espèces envahissantes, des grands bâtiments qui dénatureraient notre environnement actuel.

- **Agir** En bon(ne) éco-citoyen(ne) conscient(e) de son environnement très fragilisé par l'Homme.

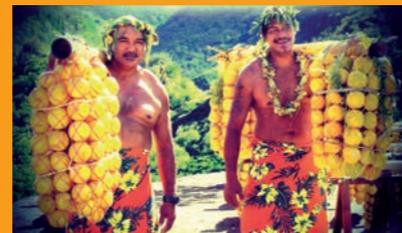
- **Sanctionner** : sanctionnons les pollueurs et autres saccageurs de notre environnement.

Nous souhaitons finaliser **proprement et respectueusement** (avec les "tomité") le cadastrage de cette vallée, rendre les droits de chaque citoyen, de l'entrée de la vallée jusqu'au pied de Orohena.

Pour nous, la mise en place d'une guérite de filtrage à l'entrée de la vallée est **urgente**. Il y a également trop de dépotoirs le long de la route.

Un développement durable, respectueux de l'environnement, orienté vers l'éco-tourisme, agro-tourisme est le futur de la vallée. Il permettrait de garder à la fois la bonne santé de l'écosystème et le bien-être des habitants.

Nous ne sommes que de passage sur cette terre, laissons pour les générations futures une terre bien gérée.



09

FAVORISER UNE RÉAPPROPRIATION DU BORD DE MER ET DES BERGES DE LA RIVIÈRE

la ha'afana'ohia te tā'ato'ara'a i te hiti tahatai e te hiti anava'i

L'un des objectifs visé est de permettre aux populations et visiteurs de s'approprier les éléments constitutifs de leur environnement tels que la rivière et la mer. Pour y parvenir, un aménagement des berges et du littoral est indispensable. Ces aménagements doivent viser l'amélioration de leur accès mais aussi leur embellissement afin de les rendre attractives.

Il est ainsi proposé de développer un véritable programme de reboisement et végétalisation des berges de la rivière de la Punaru'u, mais aussi du littoral, où les murs bordant les propriétés privées et se retrouvant les pieds dans l'eau sont monnaie courante.

La problématique de l'accès à la rivière et au bord de mer devra également être abordée.

Bénéfices attendus

- Amélioration du paysage
- Des accès à la mer et à la rivière connus, aménagés et fréquentés

Indicateurs

- Enquête de satisfaction des habitants
- Taux de fréquentation des zones aménagées

Partenaires

- Service du développement rural
- Service de l'aménagement et de l'urbanisme
- Direction des affaires foncières
- Associations
- Service étude et aménagement communal
- Service développement durable communal

10

ASSURER UN SUIVI DES RÉCIFS CORALLIENS

la hi'opo'a-tāmau-hia te a'au

L'espace maritime en aval du bassin versant regroupe à la fois la baie de la Punaru'u, et une partie du lagon au sud. Ce dernier bénéficie de la présence d'un récif corallien en bonne santé, selon une étude récemment menée par le CRIOBE sur la zone.

De manière à pérenniser cet état, il est indispensable d'assurer un suivi régulier des récifs coralliens par le biais d'outils tels que REEF CHECK voire la mise en place d'actions visant le repeuplement du récif, et la protection de ses ressources.

L'association Tamarii pointe des pêcheurs porte actuellement divers projets qui s'intègrent dans cet objectif tels que l'alevinage, le bouturage de coraux et l'implantation de bénitiers.

Bénéfices attendus

- Un récif en bonne santé
- Un écosystème lagunaire préservé et riche
- Une implication des acteurs locaux

Indicateurs

- Nombre d'espèces recensées dans le lagon
- Nombre de visiteurs

Partenaires

- Direction de l'environnement
- Direction des ressources marines
- CRIOBE
- Associations
- Service développement durable



C. VALORISER LES PATRIMOINES EN DÉVELOPPANT L'ACCÈS À LA CONNAISSANCE



A ha'amaita'i i te faufa'a tumu na roto i te fa'ahotura'a i tō tātou mau 'ite

11

DÉVELOPPER DES OUTILS DE COMMUNICATION DYNAMIQUES la fa'ahotuhia te mau rāve'a ha'apurora'a parau 'āpi

Il est difficile de faire vivre sa culture et la protéger si l'on ne connaît pas son ou ses patrimoines. Aussi, pour que chacun puisse s'impliquer dans la protection des patrimoines naturel, culturel et humain, liés à la vallée de la Punaru'u mais aussi à toute l'île de Tahiti, il est nécessaire de partager et diffuser la connaissance.

Cela peut se faire par la conception et l'édition de documentations audios, vidéos, papiers qui seraient mises à disposition dans un espace dédié, comme un éco-musée. Des expositions itinérantes, créées sur la base de la documentation élaborée, pourront être organisées.

La mise en place d'activités de découverte telles que des visites guidées de la pointe, de la baie, des hauts plateaux sont aussi à développer.

Il pourra également être envisagé l'organisation d'une journée du patrimoine où il y aurait notamment des reconstitutions historiques.

Plus institutionnellement, les thèmes de la vallée et de son développement durable devront être mis en avant dans les manifestations et les médias de communication.

Toutes ces actions devront faire l'objet d'une planification inscrite dans un programme pluriannuel.

Bénéfices attendus

- Un patrimoine connu et reconnu par les administrés de Punaauia et de Tahiti
- Un patrimoine utilisé comme argument touristique par les autorités compétentes
- Existence de supports pédagogiques et de communication

Indicateurs

- Nombre de publications
- Nombre de consultations par les particuliers et autres organismes

Partenaires

- Comité de gestion
- Cellule communication communale
- Service développement durable communal
- Service scolaire communal
- Service du tourisme - GIE Tahiti Tourisme
- L'ensemble des médias

LA PAROLE À

PAUL PERE

Président de
l'association Tamarii
Pointe Des Pêcheurs



L'association Tamarii Pointe des Pêcheurs œuvre depuis 5 ans pour la protection et la réhabilitation du lagon de Nuuroa à Punaauia. Sa zone d'activité maritime se situe entre la rivière Punaru'u et l'hôtel Le Méridien. Déclarée d'intérêt général en juin 2011 elle bénéficie de soutiens financiers provenant de la commune, du pays et de mécènes privés.

Elle organise des sorties écocitoyennes grâce au soutien de la municipalité de Punaauia. Ces visites en pirogue s'adressent aux écoles et permettent de mettre en pratique des activités pédagogiques : histoire, géographie, sciences et culture locale.

Elle propose des activités de découvertes culturelles en partenariat avec le musée de Tahiti et des Iles et des activités artisanales traditionnelles. Elle accompagne les visites en créant des outils pédagogiques (panneaux, jeux, fiches).

elle engage des jeunes à entretenir la propreté de la zone.

Elle participe aux côtés de la mairie, du pays et des services du Territoire aux projets environnementaux, culturels et de gestion en cours (PGEM, Livre blanc, Pavillon Bleu, Tortue d'Or).

Très concernée par la qualité de la vie et par le respect des règlements, elle voudrait embellir l'espace récréatif de la plage utilisée par les pêcheurs, les surfeurs, les piroguiers et les touristes en aménageant un sentier de découverte balisé, fleuri et en implantant des panneaux interactifs pour présenter la faune, la flore et les lieux historiques remarquables de la Pointe des Pêcheurs.

Contacts email :

francine.besson@gmail.com
www.pointedespecheurs.blogspot.com
Facebook : TamariiPointeDesPêcheurs



// EMBELLIR L'ESPACE RÉCRÉATIF DE LA PLAGE UTILISÉE PAR LES PÊCHEURS, LES SURFEURS, LES PIROGUIERS ET LES TOURISTES EN AMÉNAGEANT UN SENTIER DE DÉCOUVERTE BALISÉ, FLEURI //

Elle aménage, avec le concours d'un chef de projet, dans sa concession maritime, trois espaces qui seront consacrés à l'alevinage, au bouturage de coraux et à l'implantation de bénitiers.

Elle participe à la propreté de la zone : nettoyage et ramassage de débris, sur la plage et ses abords, avec le concours de la centaine de ses membres. Avec les dispositifs d'insertion du pays,

ENCOURAGER LE RESPECT DES PATRIMOINES PAR LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE EN MILIEU SCOLAIRE

la fa'aioitohia te u'i 'āpi ia fa'atura i te faufa'a tumu na roto i te mau fare ha'apī'ira'a

L'intégration du patrimoine naturel et culturel dans la conscience collective est un travail de longue haleine. Si des outils de diffusion de la connaissance doivent être élaborés, il convient de les mettre en pratique dans les établissements scolaires. En effet, la sensibilisation des générations futures passent par l'éducation des enfants d'aujourd'hui.

C'est pourquoi, il est important de développer de véritables programmes de sensibilisation et d'éducation aux patrimoines à destination des écoles et établissements scolaires de la commune, et pourquoi pas de Tahiti.

La mise en place d'un itinéraire pédagogique sur la pointe Nuuroa, accompagnée d'une signalétique pourrait également permettre des sorties de terrain pédagogiques, mais aussi un affichage permanent de l'identité et l'histoire de ces lieux.

Bénéfices attendus

- Une meilleure connaissance des patrimoines par les enfants et les enseignants

Indicateurs

- Nombre de sorties terrain organisées
- Nombre de classes développant des "projets de patrimoines"

Partenaires

- Circonscription
- Service scolaire communal
- Association Espoir jeunesse - Maison pour tous
- Directeurs d'écoles

LA PAROLE À

DANIEL FILY

Président de l'association
Pae pae no te ora



Pae pae no te ora signifie en langue tahitienne "les fondations de la Vie", que sont notre lagon, notre océan, notre terre et notre air. Notre objectif est de les protéger, de transmettre dans le meilleur

état qu'il soit notre patrimoine naturel aux générations futures et de sensibiliser la jeunesse à notre écosystème fragilisé.

La colonne vertébrale de notre association est notre sentier sous-marin pédagogique où sont rassemblés des greffons coralliens et par lequel passent chaque année des milliers d'enfants, qui parfois découvrent pour la première fois l'écosystème lagonaire.

Notre action est aussi sociale auprès de jeunes, embauchés en contrat SEPIA qui encadrent les écoles pendant les visites du sentier et retransmettent la formation qu'ils ont acquise auprès de PPNTD dans les domaines de la connaissance de la chaîne alimentaire, de la vie des coraux et de l'impact de l'homme sur son environnement.

Au-delà de cet objectif prioritaire nous nous consacrons aussi à un rôle d'expertise des richesses encore présentes ainsi que des risques et des menaces qui pèsent sur notre lagon, au

travers de nos travaux d'audit et de reef check menés en collaboration avec des cabinets d'étude scientifiques.

Nous avons aussi à cœur, dans un but pédagogique à direction du grand public, de mener des opérations phare qui consistent principalement dans des travaux de nettoyage de la plage, des rivières et du lagon ainsi que la tenue de stands d'information lors d'événements publics.

Un de nos souhaits est que les outils de protection de notre environnement comme le PGEM ou les aires marines protégées, et la création d'une police verte, soient mis en place le plus rapidement possible pour augmenter la force de notre activité.

N'oublions pas que Tahiti sans son lagon perdra son intérêt touristique, principal moteur de l'économie polynésienne, créateur de nombreux emplois. Il y a urgence.

FORMER LES USAGERS ET LES PARTENAIRES À LA VALEUR PATRIMONIALE DE LA VALLÉE

la ha'apī'ihia te huira'atira i te faufa'a e vai nei i uta i te fa'a

Au delà du grand public, les usagers même de la vallée de la Punaru'u doivent constituer des cibles privilégiées en terme de sensibilisation, de manière à développer leurs connaissances et ainsi en faire des garants de la protection des patrimoines.

Des formations sur l'histoire de la Punaru'u, ses vestiges, sur la biodiversité particulière de la vallée et ses menaces, et de manière générale, aux enjeux environnementaux, pourront être proposées à l'ensemble des usagers, privés ou publics, mais aussi aux agents communaux intervenant dans la vallée, notamment ceux de la Brigade Verte de la Police municipale.

Ces formations seraient dispensées par des professionnels du secteur: le service de la culture et du patrimoine, le Musée de Tahiti et des îles, la direction de l'environnement, la délégation à la recherche.

Bénéfices attendus

- Une maîtrise de la connaissance des patrimoines par les usagers et les partenaires
- Une prise de conscience de la valeur patrimoniale de la vallée par les acteurs clés
- Des usagers qui oeuvrent pour la diffusion de la connaissance et la protection des patrimoines

Indicateurs

- Nombre de formations organisées par an
- Nombre de participants aux formations

Partenaires

- Service de la culture et du patrimoine
- Musée de Tahiti et des îles
- Direction de l'environnement
- Délégation à la recherche

LA PAROLE À

VAIREA TEISSIER

Chargée du projet
"Parcours ethnobotanique"
Musée de Tahiti et des Îles
Te Fare Manaha



Le patrimoine végétal a toujours accompagné le Polynésien dans sa vie quotidienne. Or, depuis une trentaine d'années, et à Tahiti tout particulièrement, ce patrimoine subit une détérioration sans précédent pour des raisons diverses et bien connues (augmentation de la population, régression des zones vierges, morcellement du territoire, pollution...). En conséquence de quoi, l'on constate une méconnaissance aigue du patrimoine végétal de la part des générations actuelles.

Le Musée de Tahiti et des Îles – Te Fare Manaha est situé dans un parc territorial de 3 hectares ce qui représentent en termes de superficie et de perspectives pédagogiques

**LES ENJEUX DE
LA CONSERVATION
ET DE
LA VALORISATION
DES RESSOURCES
VÉGÉTALES
PERMETTENT
LA PROMOTION
DES CULTURES
TRADITIONNELLES**

des atouts indéniables en faveur des jeunes générations. Réhabiliter les plantes indigènes est un acte de réconciliation avec son environnement naturel.

Ce très beau site, accessible au grand public et permettant des manifestations diverses, est également lié à un patrimoine culturel (marae Vaitaha, marae Taputapuatea, Hiti lieu de résidence des ari'i de Puna'auia), historique (installation d'une mission L.M.S., guerre de Fei Pi, guerre franco-tahitienne...) et naturel (vue sur les montagnes de la vallée Punaru'u et

de l'île de Moorea, divers spots sur l'océan, surf, dauphins, baleines, tortues, refuge d'oiseaux marins...) très riche qui mérite d'être exploité et mis en valeur.

Ce site est un des atouts de l'île de Tahiti dans le domaine de l'Education à l'environnement (10 729 scolaires en 2012) et à l'économie du tourisme d'autant que le "Tourisme du Jardin" est en plein essor. Les enjeux de la conservation et de la valorisation des ressources végétales permettent la promotion des cultures traditionnelles mais aussi une conscience au développement durable.



MUSÉE DE TAHITI ET DES ÎLES
TE FARE MANAHA

Dans un premier temps, la replantation des jardins concernera en premier lieu le patio qui accueillera un ensemble de plantes dites "basses" à savoir des herbacées, fougères, lianes, arbrisseaux, arbustes... des plantes utilitaires, médicinales, cosmétiques, d'ornement et alimentaires.



D. MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES



A ti'a'au maita'i i te fa'ahotura'a o te mau 'ohipa 'imira'a faufa'a e te mau 'ohipa tapiha'ara'a

14

ENCADRER L'ORGANISATION DE LA SECONDE ZONE INDUSTRIELLE ET DE L'ACTIVITÉ DES CARRIÈRES

la fa'anaho-maita'i-hia te piti o te tuha'a o te ārea fa'ata'ahia no te 'ohipa tapiha'ara'a e te ārea ha'apu'era'a 'ofa'i

La zone industrielle de la Punaru'u correspond actuellement et au sens strict du terme au premier espace organisé à l'entrée de la vallée. Constitués en syndicat, les industriels financent l'entretien des voiries dont le statut est privé, et l'ensemble des charges d'exploitation telles que la collecte des déchets, l'assainissement des eaux usées ou la distribution d'eau. Ils répondent pour la plupart aux exigences réglementaires, condition sinequanone pour intégrer le syndicat.

Au delà de cet espace, se côtoient des activités d'extraction, de concassage, de stockage de déchets qui apparaissent peu structurées. Certaines sont très souvent pointées du doigt par les associations pour ne pas respecter la réglementation en vigueur, et notamment les volumes maximum d'extraction imposés par la cellule GEGDP de la direction de l'équipement (Groupement d'Etude et de gestion du domaine public).

L'objectif de cette action consisterait à structurer, sur le même modèle que la zone industrielle, cette seconde partie de la vallée, et notamment d'encadrer plus sérieusement les extractions afin de pérenniser ces activités qui restent, malgré tout, essentielles au développement de l'île de Tahiti.

Cette structuration devra être accompagnée d'un renforcement des contrôles des extractions et de manière générale à toutes les activités soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Bénéfices attendus

- Une seule zone industrielle incluant la partie haute ou une zone de carrière structurée
- Une réglementation respectée par tous les carriers et terrassiers
- Une uniformisation des zones d'activités
- Un dialogue instauré entre industriels de la partie basse et ceux de la partie haute

Indicateurs

- Existence d'un syndicat unique d'industriels incluant la partie haute ou 2 syndicats structurés
- Nombre d'entreprises aux normes

Partenaires

- Carriers
- Propriétaires des parcelles concernées
- Syndicat des industriels de la Punaru'u
- Comité de gestion

DÉVELOPPER L'ÉCO-TOURISME

la fa'ahotuhia te fa'ari'ira'a rātere ia au i te nātura

L'extraordinaire patrimoine de la vallée de la Punaru'u lui permet d'ambitionner le développement d'un tourisme "vert" qui pourrait se matérialiser par la mise en place de points de vue sur le sentier de randonnée menant au plateau du Tamanu, voire l'organisation de visites guidées à vocation historique, culturelle et naturelle.

En aval de la vallée, cette notion de tourisme vert pourrait devenir un tourisme "bleu" en améliorant notamment les accès à la mer et en développant des programmes d'aménagement des espaces littoraux encore disponibles, de manière à les rendre attractifs.

Des visites guidées de la pointe des pêcheurs, de son histoire, de son identité pourraient également être développées, de même que des activités nautiques et maritimes sur la baie ou dans le lagon au départ de la pointe: observations des mammifères marins, des dauphins, plongées etc.

Cependant, la mise en place de ces actions devra s'accompagner de mesures visant à préserver les lieux concernés.

Bénéfices attendus

- Une meilleure connaissance de la vallée par les résidents et les visiteurs
- Des apports financiers notamment par le paiement des services éco-systémiques
- Une vocation touristique de la vallée reconnue

Indicateurs

- Nombre d'activités touristiques proposées
- Taux de fréquentation des lieux
- Existence de la vallée de la Punaru'u comme sites touristiques remarquables dans les brochures du GIE Tahiti Tourisme

Partenaires

- Service du tourisme
- GIE Tahiti Tourisme
- Association de protection de la vallée
- Association Tamarii Pointe des pêcheurs
- Musée de Tahiti et des îles
- Service de la culture et du patrimoine
- Direction de l'environnement
- SOP MANU

FAIRE REVIVRE LA PÊCHE À L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE ET DANS LA BAIE

la fa'aho'ihia mai te 'ohipa tautaira'a
i te muriavai e i te 'ō'ō'a



[Page précédente](#) [Page suivante](#) [Sommaire](#)

L'objectif du Livre blanc est de redonner vie au bassin versant de la Punaru'u, et notamment à certaines activités disparues, telles que la pêche.

En effet, la baie de la Punaru'u et l'embouchure de la rivière ont longtemps constitué une zone de pêche aux ature et aux ina'a. Aujourd'hui, les 3 associations de pêcheurs de la commune ont délaissé cette espace de pêche pour des raisons qu'il serait bon, dans un premier temps, d'identifier au travers d'une enquête qualitative auprès des pêcheurs. Les résultats de cette étude couplés à la mise en place d'un suivi de l'état de l'environnement permettraient au comité de gestion de porter des actions visant à véritablement redonner à la baie de la Punaru'u et à l'embouchure, une vocation de pêche pour les pêcheurs de Punaauia. Il conviendra cependant de réglementer les techniques de pêche de manière à éviter un appauvrissement de la ressource.



METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE INNOVANTE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

la ha'amauhia te tahi fa'anahora'a 'āpi i te pae no te taurā'a tōro'a

Une meilleure gestion et protection de la vallée pourrait conduire à une volonté plus forte de la part des résidents et visiteurs de la fréquenter.

Si cette fréquentation et le développement de la vallée doivent rester maîtrisés, elle peut s'envisager par le développement de modes de transports doux comme le vélo et les infrastructures connexes (pistes cyclables etc.), permettant idéalement, de relier la plaine à la haute vallée.

La mobilité n'étant pas réservée aux promeneurs, il devra être programmée la réfection de la route en moyenne vallée, qui reste chaotique et problématique pour les poids lourds à partir de la fin de la zone industrielle.

Bénéfices attendus

- Un environnement sain favorisant le développement de poissons
- Une embouchure et une baie fréquentées et considérées comme une zone de pêche aux ature et ina'a

Indicateurs

- Nombre de pêcheurs fréquentant la zone
- Quantités capturées

Partenaires

- Associations de pêcheurs
- Direction des ressources marines
- Comité de gestion

Bénéfices attendus

- Une mobilité accrue par les touristes et les résidents entre la plaine et le fond de vallée
- Un accès amélioré et facilité pour les usagers professionnels

Indicateurs

- Distance de route réhabilitée
- Taux de fréquentation par les vélos

Partenaires

- Comité de gestion
- Service des transports terrestres
- Tous les usagers professionnels

RENFORCER LA SURVEILLANCE DE LA ZONE INDUSTRIELLE

la ha'amaita'ihia te 'ohipa
hi'opo'ara'a i te Area tapiha'ara'a

La vallée de la Punarū'u fait trop souvent l'objet d'actes d'incivisme de la part de certains visiteurs, notamment en matière de dépôts sauvages. Lorsqu'ils ne sont pas nettoyés régulièrement, les bords de route voient s'amonceler des énormes tas de déchets en tous genres. Les weekends, la vallée est aussi prise d'assaut par les voitures "Boum-boum" de jeunes venus jouer des décibels. Bien souvent également, ces personnes repartent en laissant derrière eux les témoins de leurs fêtes en plein air : bouteilles et autres.

Les partenaires se sont ainsi accordés à dire qu'une surveillance de l'accès à la vallée est essentielle, de manière à pouvoir identifier les contrevenants et les sanctionner. La mise en place d'une guérite de contrôle et d'un système de surveillance, par caméras, par exemple, devra permettre d'atteindre cet objectif. Pour cela, le syndicat des industriels se dit prêt à rétrocéder symboliquement les voies routières de la zone afin de permettre à la police municipale d'y faire des patrouilles et d'intervenir. Le syndicat gardant même à sa charge l'entretien des voies.

Bénéfices attendus

- Diminution voire suppression des actes d'incivismes
- Suppression de dépôts sauvages
- Réduction des nuisances sonores
- Partenariat fort entre les professionnels et la police municipale

Indicateurs

- Nombre de dépôts sauvages
- Fréquence de nettoyage des bords de route
- Nombre de plaintes pour nuisances sonores
- Nombre d'infractions constatées

Partenaires

- Syndicat des industriels
- Carriers
- Police municipale
- Comité de gestion



ENCOURAGER L'EXEMPLARITÉ

la fa'aitoitohia te peu e te hi'ora'a
maitata'i

Le sens profond du Livre blanc de la Punarū'u est d'encourager les bonnes pratiques afin de protéger les patrimoines et les ressources de la vallée. Aussi, l'ensemble des usagers professionnels de la vallée devront, autant que possible, faire preuve d'éco-responsabilité en développant des politiques environnementales, voire des stratégies de développement durable, notamment pour la maîtrise de l'énergie, la gestion des déchets et de l'eau, ou encore la protection de la biodiversité et des écosystèmes.

Les professionnels pourront également envisager une sensibilisation de leurs employés à la protection de la vallée. Pour cela il pourra être envisagé une structure de formation-sensibilisation commune à l'ensemble des usagers.

Bien entendu, le respect de la réglementation, notamment en matière d'ICPE, d'autorisation d'extraction et autres, devra constituer une priorité pour les professionnels. Cette prescription s'applique également aux autorités publiques telles que la collectivité de Polynésie française ou encore la Commune de Punaauia qui se devra de montrer l'exemple en réhabilitant son ancien dépotoir communal et en soumettant ses propres activités à la réglementation ICPE.

Bénéfices attendus

- Des pratiques respectueuses de l'environnement de la vallée
- Un environnement assaini et des usagers responsables et avertis
- La zone industrielle au sens large reconnu pour ses bonnes pratiques

Indicateurs

- Nombre d'entreprises en règle au niveau des ICPE
- Nombre d'infractions constatées en matière d'environnement de la part des professionnels
- Nombre de séances formation-sensibilisation dispensées
- Nombre d'entreprises disposant d'une stratégie de développement durable

Partenaires

- Syndicat des industriels
- Tous les usagers professionnels et industriels de la vallée
- CCISM - Conseiller développement durable
- ADEME
- Espace Info-Energie (EIE)

LA PAROLE À THIERRY TROUILLET Président directeur général de la société de Transport d'Énergie électrique en Polynésie (TEP)



Dans le cadre de la signature en 2011 d'un accord de principe intégrant la commune de Punaauia ainsi que quelques associations en charge de la protection de la vallée de la Punaruu, la société de Transport d'Énergie électrique en Polynésie (TEP) lance ainsi avec l'ensemble de ces protagonistes une phase de réflexion sur la protection environnementale et la revalorisation du patrimoine matériel et immatériel de la vallée de la Punaruu.

La TEP a d'ores et déjà lancé un programme de protection de la faune et de la flore sous sa ligne haute tension (TEPI) en collaboration avec les botanistes de la société PTPU qui ont su mettre en exergue les atouts de telles installations pour engager

un programme de régénérations des espèces endémique les plus menacées sur l'île de Tahiti.

D'autres projets plus globaux sont en cours de réflexion sur l'ensemble du réseau de la TEP installé sur l'île de Tahiti et permettront d'interconnecter les efforts entre chaque vallée afin de donner une impulsion sur la notion de développement durable afin que les populations et l'environnement puissent en mesurer les efforts de protection de leur qualité de vie.



ASSURER UN SUIVI DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

la tamauhia te hi'opo'ara'a i te nātura ia au i te mau 'ohipa tapiha'ara'a e ravehia ra i uta

L'impact environnemental des activités industrielles et professionnelles au sens large n'est pas véritablement connu et quantifié. La réglementation est parfois incomplète voire totalement inexistante, ce qui ne permet pas de juger d'un état de pollution de manière objective.

Si certaines entreprises ont mis en place des systèmes d'atténuation voire de quasi suppression de leurs "externalités", de nombreux habitants de la plaine témoignent d'une pollution de l'air avec des fumées continues, des odeurs nauséabondes par moment, descendant de la vallée, d'une pollution de la rivière par des rejets d'eaux usées et autres substances chimiques etc. Les sols ne sont pas épargnés. Certaines associations rapportent des pratiques ignobles de comblement des fosses d'extraction par des épaves de voitures et déchets en tous genres.

Et pourtant, cette dégradation apparente de l'environnement n'est pas scientifiquement connue et maîtrisée.

Quel est l'impact des extractions sur le milieu? Quelles sont les conséquences du rejet de certaines substances chimiques dans le sol, dans l'eau? Et quels sont les risques pour la santé humaine?

Autant de questions qui légitiment la mise en place d'un suivi environnemental de la zone industrielle, et la définition de valeurs seuils permettant de caractériser le niveau de pollution.

Bénéfices attendus

- Une meilleure connaissance de l'impact des activités sur l'environnement
- Une meilleure compréhension pour les usagers et les habitants
- L'incitation à des pratiques respectueuses et responsables de par les sanctions encourues
- Un suivi de l'état de l'environnement et son évolution
- Une possible évolution, voire création de la réglementation en matière de pollutions

Indicateurs

- Existence d'indicateurs de suivi et de seuils de pollution
- Nombre de campagnes de prélèvements et mesures pour caractériser le niveau de pollution d'une activité.

Partenaires

- Syndicat des industriels
- Tous les usagers professionnels et industriels de la vallée
- DIREN
- Bureau d'ingénieurs
- Laboratoires d'analyses

CONCLUSION

La démarche du Livre blanc initiée par la commune est ambitieuse car, les potentiels économique, humain et écologique de la vallée justifient amplement la mise en œuvre d'efforts partagés.

En effet, comme le révèle chacune des actions identifiées dans ce Livre blanc, la pleine réussite de cette opération repose de manière quasi intégrale sur une implication active de l'ensemble des parties prenantes : les services du Pays, de l'État, de la Commune, les entreprises, les associations, les propriétaires fonciers, et la population.

Grâce à cette initiative, l'immobilisme ne trouvera plus aucune justification acceptable car, ensemble, nous aurons tracé les grandes lignes de l'avenir de la vallée.

Le Livre blanc devra en définitive, constituer pour tous et pour les années à venir, le guide citoyen d'une valorisation et d'un développement harmonieux de la vallée de la Punaru'u, témoin durable de notre histoire, de notre époque et de notre devenir.



HA'AMAURUURURA'A REMERCIEMENTS

UN GRAND MERCI À :

- Monsieur Ronald TUMAHAI, Maire
- Monsieur Moana BLANCHARD, 7^e adjoint au Maire en charge de l'environnement et du projet de Livre blanc
- Les élus du Conseil Municipal
- Madame Rosita HOFFMANN, Directrice Générale des Services
- L'ensemble des chefs de services communaux
- Monsieur Charles EGRETAUD et le bureau d'études Pae Tai Pae Uta

NOS REMERCIEMENTS VONT AUSSI À TOUS LES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR LE LIVRE BLANC DE LA PUNARU'U :

- Madame Nelly TUMAHAI
- Monsieur Louis TAEA
- Madame Bellinda BANBRIDGE –RICHERD
- Madame Layana ATAE
- Monsieur Yves CHING
- Monsieur Victor AH-LO
- Madame Auxilia BOOSIE-HAERERAROA

AINSI QU'À TOUS CEUX QUI ONT PARTICIPÉ AUX ATELIERS DE CONCERTATION DE NOVEMBRE 2012 :

ADAMS Tony, ALFONSI Marc, AMAI Temaearii, ATUAHIVA Manuia, BARFF Oscar, BESSON Francine, BLOT Dominique, BOOSIE Jean-Claude, BORDET Ariinui, BOSSERELLE Pauline, BOURRET Pierre, BRIAS Stéphanie, BRILLANT Titaua, CHEOU Djeen, CHUNG Radmilla, DAUPHIN Christiane, FILIATRE Jean-Eudes, FLINOIS Yves, FRERE Tekau, FROGIER Tea, FRY Atima, GABELLA François, GARBET Heifara, HARGOUS Terena, HARUA Monette, HIRSHON Unutea, HONG Taia, HOPUU Edmée, HOWELL Patrick, JANTET Martine, KAIHA Tahia, MAHAA Claudino, MAMAE Guillaume, MARIC Tamara, MARTY Bruno, MASSON Julie, MEYER Jean-Yves, MOORIA Vavitu, NORDHOFF Arikinui, PERE Paul, RANDRIAMBAO Karine, SALEM-STEIN Marie-Thérèse,

SAO CHAN CHEONG Gabriel, SHIGETOMI Jean-Christophe, STEIN Louise, TAEREA Laiza, TCHEPIDJIAN Benoît, TEHARURU Tilda, TEIKIAVAITOUA Chantal, TEISSIER Joël, TEISSIER Vairea, TEISSIER Hinano, TEREMATE Ruben, TERITERAAHAUMEA Patricia, TEROROTUA Maruiti, TETAVAHI Célia, TOUMANIANTZ Vadim, TROUILLET Thierry, TUTAVAE Noëlla, VANIZETTE William, VII Annelysse, VITRAC Vetea.

ENFIN, POUR LEURS CONTRIBUTIONS QUI ONT FAIT DE CE DOCUMENT UN VÉRITABLE OUVRAGE PARTAGÉ, MERCI À :

- Monsieur Daniel FILY, Président de l'association Pae Pae No Te Ora
- Monsieur Yves FLINOIS, président du Syndicat des industriels de la Punaru'u
- Monsieur Jean-Michel JUMÉZ, Administrateur des Îles du Vent
- Monsieur Jean-Yves MEYER, Chargé de recherche à la Délégation à la recherche de Polynésie française
- Monsieur Thierry MOSSER, Directeur général de la Brasserie de Tahiti
- Monsieur Paul PERE, Président de l'association Tamarui Pointe des pêcheurs
- Monsieur Philippe RAUST, Président de la Société d'ornithologie de Polynésie MANU
- Monsieur Gabriel SAO CHAN CHEONG, Directeur de l'environnement
- Monsieur Jean-Christophe SHIGETOMI, Président de l'association Les polynésiens dans la guerre
- Monsieur Ravahere TAPUTUARAI de l'Association Te Rau Ati Ati a Tau a Hiti Noa Tu
- Monsieur Jean-Claude TAURAA, Président de l'association de protection de la vallée de la Punaru'u
- Monsieur Teddy TEHEI, Chef du Service de la culture et du patrimoine
- Madame Vairea TEISSIER, du Musée de Tahiti et des Îles
- Madame Célia TETAVAHI, Chef du Groupement d'Etudes et de Gestion du Domaine Public
- Monsieur Thierry TROUILLET, Président Directeur Général de la Société de Transport d'Énergie électrique en Polynésie

POUR UNE GESTION
INTÉGRÉE ET UN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
 DU BASSIN VERSANT



TE HOTO NUI NO
PUNARU'U

LA VALLÉE DE LA PUNARU'U
 À L'HORIZON 2025